

Rapport de gestion 2007 de la police cantonale



Introduction

L'année 2007 s'est surtout caractérisée par la conduite du projet de police neuchâteloise, visant à constituer une seule force de police dans notre canton. En effet, le 19 février 2007, le Grand Conseil a adopté à une très large majorité la loi sur la police neuchâteloise, créant ainsi les bases légales nécessaires pour lancer une réforme majeure qui va largement au-delà d'une simple intégration des divers corps de police. En effet, il s'agit bien plus de repenser de manière fondamentale l'organisation de la sécurité publique du canton en offrant des prestations qui répondent aux attentes de la population et aux nouvelles formes de la criminalité.

Au début de l'année 2007 quatre communes dont la ville de La Chaux-de-Fonds ont signé un contrat de prestations avec la police cantonale, en lui confiant l'exécution des tâches de police sur leur territoire. Ces premières expériences ont rapidement démontré le bien-fondé de la nouvelle organisation puisque à la fin de l'année ce ne sont pas moins de 18 communes qui avaient adopté la même démarche et 14 autres négociaient un tel contrat de prestations.

L'intégration du corps de police de la Ville de La Chaux-de-Fonds représentait un des défis majeurs de l'année écoulée. En effet, l'intégration simultanée de 45 nouveaux collaborateurs avec des degrés de formation différenciés n'allait pas forcément de soi. Grâce à l'engagement et à la volonté de ces collaborateurs, la fusion peut-être qualifiée de succès, même si certains aspects organisationnels peuvent encore être améliorés.

En 2007, le volume de l'action menée par les services de la police cantonale s'est maintenu à un niveau comparable à celui des années précédentes, si ce n'est que l'intégration de 48 nouveaux collaborateurs policiers issus des anciennes polices locales a sensiblement modifié l'exécution des tâches de police dans les communes concernées, en particulier dans le domaine de la circulation routière.

En terme d'efficacité, la statistique de la criminalité montre que les performances dans le domaine de l'élucidation des délits sont une nouvelle fois supérieures à la moyenne nationale puisque le taux 2007 a encore légèrement progressé pour s'élever à 46%. Ce chiffre, même s'il révèle encore une marge de progression, se situe très au-dessus de la moyenne nationale qui est à moins de 20%. Ces résultats ne doivent rien au hasard. Ils sont le fruit des importants efforts consentis au cours des dernières années afin d'améliorer les outils de travail des policiers ainsi que de la volonté souvent exprimée de traiter toutes les infractions avec la même rigueur. Ils résultent également de la qualité dans le suivi des affaires entre la gendarmerie et la police de sûreté qui s'inscrit dans une vision de police globale.

La statistique des accidents de la circulation tendrait à prouver que les nouvelles dispositions relatives à l'ivresse au volant, introduites en 2005, doublées d'un engagement accru des radars de contrôle de la vitesse ont permis de réduire une nouvelle fois le nombre d'accidents sur les routes neuchâteloises. En effet avec 1003 accidents, soit une diminution de 14% par rapport à l'année précédente, cela représente un record négatif absolu. A titre de comparaison en 1998, 2077 accidents de la route avaient été enregistrés. Seule ombre au tableau, 12 personnes ont été tuées sur les routes durant l'année 2007 contre 6 l'année précédente. Mais une analyse fine des différents accidents permet de relativiser cette augmentation.

En terme de gestion de l'ordre public, il convient encore de relever que l'année 2007 a été marquée par plusieurs engagements des unités de maintien de l'ordre, en particulier lors de matchs de football à risque de Neuchâtel-Xamax. Le retour en ligue supérieure de cette équipe et l'augmentation constante de la violence dans les stades de Suisse ont nécessité le déploiement d'effectifs supplémentaires importants - plus d'une centaine de policiers pour certaines rencontres.

Sur le plan technique, il convient de relever que la mise en oeuvre d'un nouveau logiciel d'aide à l'engagement et divers travaux réalisés à la Centrale d'engagement et de transmissions (CET) offre aujourd'hui de nouvelles possibilités de conduire avec précision et efficacité les forces dans le terrain en toute situation.

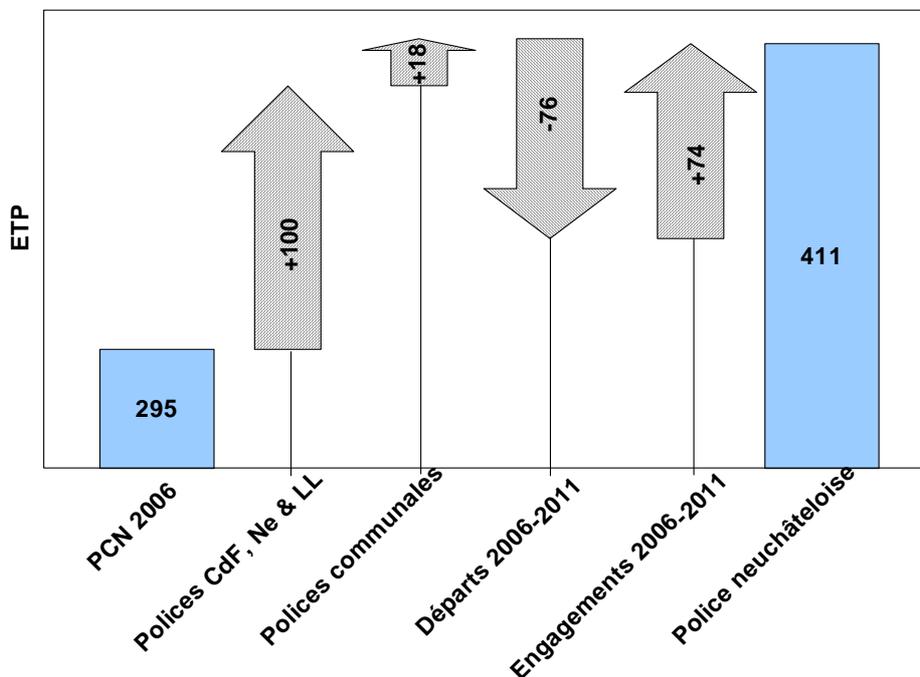
Enfin, dans le domaine de la formation, nous mentionnerons que l'école régionale d'aspirants de police de Colombier (ERAP) a conduit un projet pilote romand de formation d'assistants de sécurité publique. Cette fonction définie dans le cadre du concept général de la formation des policiers suisses offre une véritable formation aux collaborateurs que l'on appelait jusqu'alors auxiliaires de police. Le succès de cette première expérience offre une opportunité intéressante de profiler le site de Colombier dans ce type de secteur de formation sur le plan romand.

Gestion

Evolution et planification des effectifs de la police neuchâteloise

Afin de répondre aux exigences d'efficacité, de qualité et de contrôle attendues par l'Etat, la création de la nouvelle police neuchâteloise nécessite une vaste réforme de tous ses secteurs d'activités. A prestations égales pour le citoyen du canton, l'objectif est notamment la diminution globale des effectifs policiers de 10% par rapport à la situation qui prévalait en 2006.

Pour la police neuchâteloise, cela signifie, à terme, un effectif de 411 policiers alors que la police cantonale comptait 295 policiers en 2006 (auxquels s'ajoutaient les quelques 157 policiers des corps de polices des communes et des villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-fonds et du Locle). Indépendamment des 118 transferts attendus de policiers communaux à mesure de leur adhésion au projet, l'effectif final de 411 policiers ne peut pas être atteint sans la formation et l'engagement de nouveaux policiers.



Le rapport de planification des effectifs, approuvé par le conseil d'Etat le 1^{er} octobre

2007, fait office de dérogation générale au sens de l'article 2 de l'arrêté du 8 mars 2006 fixant les conditions et les modalités de remplacement de personnel et de création de nouveaux postes au sein de l'Etat. Pour la période allant jusqu'au 1^{er} janvier 2011, il table sur 3.4% de départs naturels ou accidentels et tient compte des retraites et retraites anticipées attendues. Un point de situation semestriel est établi au 30 juin et 31 décembre qui se concrétise par la révision du plan d'engagement.

Au 31 décembre 2007, celui-ci est le suivant:

| | 2006 (y compris 01/01/2007) | 2007 (y compris 01/01/2008) | 2008 (y compris 01/01/2009) | 2009 (y compris 01/01/2010) | 2010 (y compris 01/01/2011) |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Policiers opérationnels (re-)engagés | 14 | 19.3 | 17 | 11 | 13 |
| Nouveaux policiers <i>inclus aspirants issus de l'ERAP</i> | 13 8 | 16.3 4 | 14 7 | 10 7 | 12 10 |
| Assistants de sécurité publique | 1 | 3 | 3 | 1 | 1 |
| Aspirants recrutés pour l'ERAP | 4 | 7 | 7 | 10 | 10 |

Ecole régionale d'aspirants de police 2007

La deuxième école régionale d'aspirants de police (ERAP) a ouvert ses portes le 3 janvier 2007 dans les locaux du centre cantonal de formation de la police (CCFP).

Pendant huit des douze mois que compte l'instruction, quatre aspirants gendarmes neuchâtelois ont partagé les mêmes bancs d'école que sept aspirants francophones de la police cantonale bernoise, deux aspirants jurassiens et trois aspirants de la police ferroviaire.

Au cours des quatre mois restants, les aspirants de police neuchâtelois ont suivi une série de stages pratiques ainsi que des cours propres à leur canton d'affectation.

L'expérience de 2006 et les modifications organisationnelles et structurelles subséquentes ont facilité le déroulement de l'école 2007, mais également amélioré la qualité de la formation.

Tous les aspirants ont obtenu les résultats nécessaires à la réussite de l'école rendant ainsi possible leur inscription aux examens fédéraux qui se sont déroulés à Colombier au début du mois de décembre 2007.

Quinze élèves policiers se sont présentés aux examens finaux et tous ont obtenu le brevet fédéral de policier.

Quatre aspirants gendarmes neuchâtelois ont ainsi pu être assermentés au Grand Temple de La Chaux-de-Fonds le 18 décembre 2007.

Comme en 2006, dans l'optique d'une recherche permanente de synergies entre polices et services publics, les aspirants de la police ferroviaire ayant suivi l'ERAP et les nouveaux collaborateurs du service pénitentiaire ont également pu prêter serment à cette occasion.

Recrutement des aspirants 2008

En 2007, l'engouement pour la profession de policier n'a pas été aussi important que durant les années précédentes. Plusieurs appels d'offres par voie de presse ont ainsi été nécessaires pour obtenir un nombre suffisant de candidats répondant aux critères de sélection en vue de l'école de police 2008.

La police cantonale n'a pas modifié en 2007 son processus de recrutement composé de trois phases bien distinctes (examens de culture générale et de condition physique, entretien et jeu de rôles, test psychotechnique).

Dans le courant de l'année 2007, deux recrutements ont été organisés.

Ce sont ainsi, dans l'ensemble, soixante-huit personnes qui ont demandé un dossier de candidature au centre cantonal de formation de la police, nonante-huit qui ont effectivement postulé (certains formulaires de postulation ont été directement imprimés par les personnes intéressées sur le site internet de la police cantonale), quatre-vingt-quatre qui se sont présentées aux examens de culture générale, trente-huit qui ont été convoquées aux entretiens et exercices de mises en situation et dix-neuf qui ont finalement passé divers tests psychotechniques.

Au terme de ces sélections, huit aspirants gendarmes (cinq hommes et trois femmes) ont été retenus pour suivre l'école régionale d'aspirants de police en 2008.

Une des candidates retenues s'est désistée préférant être engagée à la police cantonale genevoise plutôt qu'à la police neuchâteloise.

Ecole pilote d'assistants de sécurité publique

Le concept général de la formation (CGF) défini par la Conférence des commandants de polices cantonales suisses (CCPCS) dans le domaine de la police et de la justice pénale et adopté par la Conférence des chefs de départements de justice et police (CCDJP) au printemps 2004, prévoit, à côté des cursus menant aux brevets et diplômes destinés aux policiers des niveaux I à IV, la mise en place d'une structure de formation s'adressant aux assistants de sécurité publique.

En date du 7 décembre 2006, l'ERAP, qui avait manifesté son intérêt à mettre en place une telle instruction par le président de son comité directeur, s'est vu confier, par la Conférence latine des chefs de départements de justice et police (CLDJP), la tâche d'organiser, sous la conduite du coordinateur des écoles de polices de Suisse romande, une école pilote d'assistants de sécurité, spécialistes de la circulation routière.

Cette formation s'est ainsi déroulée d'août à novembre 2007 à l'intention de certains collaborateurs/trices exerçant des tâches spécifiques ne requérant pas une qualification aussi complète que celle des candidats au brevet fédéral de policier.

Neuf élèves assistants provenant de la police cantonale neuchâteloise, de la police municipale de Fleurier, de la police municipale de Fribourg et du Service du Domaine Public de La Chaux-de-Fonds ont ainsi suivi les deux modules mis en place par l'ERAP afin d'obtenir, au terme des examens finaux du 30 janvier 2008, le certificat de "spécialiste en circulation routière".

Si cette formation devait être définitivement attribuée à l'ERAP, une nouvelle école devrait se dérouler du 11 août au 28 novembre 2008.

Centrale d'engagement et de transmission (CET)

Le système d'aide à l'engagement (SAE) de la police cantonale devait impérativement être remplacé en 2007 compte tenu des nombreuses et nouvelles activités de la CET. Le précédent logiciel, mis en production en janvier 1994 n'est plus compatible avec la technologie actuelle et ne pouvait en aucun cas être actualisé.

Suite à la mise en soumission sur le marché public, la police cantonale a acquis un SAE conçu en tenant compte des spécificités exprimées par les utilisateurs et tous les points rédigés dans le cahier des charges. Il facilite l'engagement des collaborateurs et permet en tout temps de visualiser l'activité des diverses forces présentes dans le terrain.

En effet, la CET représente l'élément stratégique comme point d'entrée du public pour sa police, à partir duquel les opérations d'assistance et d'intervention sont déclenchées.

Dans le cadre de ce renouvellement, l'infrastructure et le mobilier des locaux ont été modifiés afin d'offrir des conditions de travail adéquates aux collaborateurs concernés

Nouveaux moyens pour alarmer le personnel

Parallèlement à la mise en service du nouveau système d'aide à l'engagement de la CET détaillé au paragraphe précédent, une étude a été entreprise début 2007 quant aux moyens utilisés par la police

neuchâteloise pour alarmer son personnel. Il ressort de cette analyse que le système actuel devait être changé en raison de sa vétusté, ainsi que de ses aspects peu modulables et de son coût.

Le nouveau produit doit permettre de géopositionner le personnel dans le terrain, d'alléger le travail des opérateurs de la CET, en permettant le transfert de données pour différentes applications métier. De plus, l'utilisation de l'infrastructure publique assure la redondance sécuritaire avec le réseau radio cantonal Polycom.

La police cantonale a donc équipé, dès fin décembre 2007, tout le personnel policier d'un appareil qui remplit le cahier des charges établi. Les développements voulus seront réalisés pour fin 2008, pour un coût d'exploitation identique à l'ancien équipement mais avec plusieurs fonctionnalités supplémentaires.

Projet de police neuchâteloise

Loi sur la police neuchâteloise (Lpol)

Le nouveau projet de loi sur la police neuchâteloise proposé par la commission "Police" a été examiné par le Grand Conseil le 20 février 2007 et accepté à une large majorité (80 voix contre 25).

Par conséquent, au moment de l'entrée en vigueur de la loi au 1^{er} septembre 2007, le Conseil d'Etat a adopté des dispositions d'exécution provisoires visant simplement à préciser certaines nouvelles dispositions de la Lpol en particulier les compétences du Conseil cantonal de sécurité et les tâches dévolues aux assistants de sécurité publique. Les dispositions exécutoires définitives ne seront adoptées que lorsque les structures et l'organisation définitives de la police neuchâteloise auront été arrêtées, soit dans le courant de l'automne 2008.

Au début de l'automne 2007, le Conseil cantonal de sécurité (CCS), organe consultatif dans le domaine de la sécurité publique, a tenu sa séance constitutive. Il regroupe aussi bien des représentants des communes, du pouvoir judiciaire que de la société civile. A terme le CCS doit devenir l'organe stratégique de référence en matière de sécurité au sens large. La question de la facturation des frais de police lors de manifestations de grande envergure est un des premiers dossiers traités par le CCSP et il a démontré toute la pertinence d'un tel organe dont l'importance sera encore appelé à se développer au cours des années à venir.

Mandats de prestations

L'intérêt de la part des communes pour adhérer à la nouvelle organisation de police n'a cessé de croître. A l'évidence, les besoins en matière de sécurité publique sont reconnus et confirmés. D'autre part, la qualité des prestations fournies par la police neuchâteloise est considérée comme relevant d'un haut niveau de professionnalisme, elles offrent une grande flexibilité dans l'exécution des tâches de police.

Si le catalogue des prestations offre un éventail exhaustif des tâches de police, les demandes des communes démontrent aujourd'hui déjà que leur choix porte, principalement sur des tâches entrant dans la compétence d'un assistant de sécurité publique.

Cette tendance est un indicateur qui conduit à ne pas perdre de vue qu'à terme voire à l'horizon 2014, la police neuchâteloise doit être en mesure de se charger d'activités d'ordre et de sécurité qui relevaient exclusivement des communes, comme la gestion du stationnement des véhicules sur la voie publique aux abords des rives du lac durant la belle saison.

Mais au-delà des aspects formels du concept, les relations et le dialogue élevés à la considération de partenaire entre la police et les communes sont primordiaux. Ils s'inscrivent dans la volonté de proximité initiée par la réforme entreprise et méritent toute notre attention et un engagement sans relâche pour atteindre l'objectif de l'excellence.

La police neuchâteloise, et plus spécifiquement encore la police de proximité, doit devenir le partenaire privilégié des communes et des citoyennes et citoyens du canton en matière de sécurité.

L'expérience retirée à ce jour démontre que la voie est engagée. Mais il sied aussi de reconnaître que tout n'est pas encore satisfaisant. Des réglages sont nécessaires régulièrement et des ajustements seront encore indispensables, en particulier la visibilité et la présence policière.

A la fin de l'année, l'état au niveau des contrats de prestations se présente de la manière suivante :

| COMMUNES | | |
|----------|----------|-------------------|
| Contrat | En cours | Intérêt manifesté |
| 18 | 8 | 6 |

Les prestations à fournir représentent 41,6 ETP qui sont payés par les communes concernées. Il convient de relever qu'en 2006, vingt-cinq communes disposaient de forces de polices locales. Par conséquent, en 2008, le nombre de contrats de prestations signés dépassera largement celui des communes qui disposaient d'agents de police locaux.

Bilan de l'intégration de la police de La Chaux-de-Fonds

La police de proximité représente une activité particulière du travail de police, orientée vers les demandes multiples des citoyens, dans une perspective de durabilité, et mettant en place des outils spécifiques tels que la résolution de problèmes et le travail en partenariat. En parallèle d'un changement organisationnel lié à l'intégration des deux polices se déroule donc aussi un processus d'apprentissage d'une manière différente de travailler, un changement de culture.

Les objectifs stratégiques de l'intégration ont tous, globalement, été atteints. Ils peuvent être résumés ainsi :

- ▶ Maintien de l'autonomie politique communale en matière de sécurité publique
- ▶ Garantie de l'emploi pour les collaborateurs du corps de police de La Chaux-de-Fonds
- ▶ Amélioration des prestations de police pour la population
- ▶ Économie structurelle pour la ville de 10%
- ▶ Intégration effective au 1er janvier 2007

Cependant, l'objectif « Amélioration des prestations de police pour la population » reste évidemment très difficile à évaluer. Le moyen qui permettrait d'aider à évaluer cet objectif consiste en une analyse scientifique avec la conduite de sondages représentatifs (diagnostic local de sécurité).

L'activité de proximité dans les quatre quartiers, qui ont chacun leurs problèmes propres et nécessitant des réponses adaptées, a permis la résolution de plusieurs d'entre eux et l'établissement de collaborations et de partenariats.

Ce travail exige une présence régulière du personnel dans les quartiers, la recherche permanente du contact avec les commerçants et les citoyens, la présence dans des séances de travail de multiples commissions, groupes ou comités. D'une manière générale, le sentiment de la population est bon vis à vis de la police de proximité.

L'intégration du personnel a fait l'objet d'un sondage anonyme et facultatif auprès des policiers afin de cerner le degré de satisfaction. Il portait sur le travail en général, l'entraide, l'organisation, l'instruction et l'équipement. Les résultats ont montré un taux de satisfaction de « satisfait » à « plutôt bon », soit dans la moyenne supérieure.

Les activités de police de proximité seront appelées à évoluer. Le travail par objectifs sera étendu ainsi que les relations avec les partenaires concernés, dont la Ville. La visibilité et la présence policière seront accrues et les procédures d'intervention affinées.

Activités déployées

Engagement des cadres lors d'activités intercantionales

De nombreux mandats sont exercés par les cadres de la police cantonale neuchâteloise sur le plan intercantonal ou fédéral voire international. Parmi ceux-ci on relève:

- La présidence du conseil d'administration du centre franco-suisse de coopération policière et douanière de Genève-Cointrin exercée par le commandant de la police cantonale ainsi que sa participation au groupe de pilotage de la nouvelle statistique fédérale de la criminalité.
- La représentation de la Suisse par le commandant de la police cantonale, à titre d'observateur, au sein du groupe de travail "Atlas" de la Commission européenne lequel vise à développer la collaboration entre les unités anti-terrorisme des polices européennes.
- La présidence de la Conférence des commandants de gendarmerie romands, de Berne et du Tessin exercée par le commandant de la gendarmerie, jusqu'à la fin de l'année 2007.
- Dans le cadre de l'Institut suisse de police, les cadres neuchâtelois exercent la fonction de directeur des 6 cours suivants: cours pour sous-officiers de langue française; cours pour aides de commandement (d/f); cours pour spécialistes des groupes d'intervention (d/f); cours «incendie»; cours pour spécialistes des stupéfiants; cours pour spécialistes de l'audition de mineurs victimes d'abus sexuels.

A cela il convient encore d'ajouter les nombreuses séances sur le plan intercantonal ou fédéral; en particulier dans le cadre de l'organisation de l'Euro 08 ou la coordination d'autres projets. Ces nombreuses réunions mettent aujourd'hui en évidence l'énergie nécessaire pour coordonner la gestion de la sécurité intérieure de la Suisse, en particulier lors d'événements majeurs. Ces engagements doivent bien évidemment être assumés en sus de la gestion quotidienne de la police cantonale, mais ils démontrent également la volonté de la police cantonale d'oeuvrer à la sécurité intérieure de la Suisse au-delà des frontières dans un souci de recherche de sinergie et d'efficacité.

Relations publiques

Le nouveau chef planification et information engagé au 1^{er} février 2007 a repris graduellement la fonction d'attaché de presse assumée ad intérim par 3 officiers de police judiciaire suite à la vacance du poste d'adjoint au commandant de la police cantonale.

Disponible et transparente, la police neuchâteloise a, convié les médias à 9 reprises lors de l'année 2007 sur divers sujets portant sur son activité. Toutes ces invitations ont été largement suivies par les médias neuchâtelois et romands et ont fait l'objet de nombreux articles et reportages qui ont entretenu et confirmé, tout au long de l'année, la bonne image de la police.

Tenue d'informer le public des événements qui parviennent à sa connaissance, la police neuchâteloise a, d'autre part, diffusé en 2007 pas moins de 45 communiqués de presse et 735 informations brèves via son site Internet <http://www.ne.ch/police>. De plus, en marge de chaque événement significatif, l'officier de police judiciaire a répondu aux sollicitations des médias dans la mesure de ses compétences et ou l'intérêt public l'exige tout en veillant au respect des intérêts de l'enquête, des parties concernées et des tiers.

Enfin, les cadres se sont exprimés en public à de très nombreuses reprises, à la demande d'institutions neuchâteloises et romandes, dans l'ensemble des domaines relevant de sa compétence et de sa responsabilité. La police neuchâteloise a également eu plusieurs occasions d'ouvrir ses portes à des étudiants ou des chercheurs de plusieurs institutions qui ont pu profiter ainsi de son expertise et de ses expériences.

Gendarmerie

Activités générales

En 2007 (2006), la gendarmerie a connu une activité aussi importante que l'année précédente. Au delà des seuls aspects statistiques, il convient de relever la complexification des tâches des gendarmes qui sont appelés à devenir des généralistes de la sécurité publique avec des compétences dans les domaines les plus divers. A cela il faut ajouter que la vie nocturne dégénère également quelque peu. On assiste à une "montée en puissance" des altercations qui impliquent un nombre croissant d'antagonistes. Un phénomène nouveau voit également le jour, en ce sens que la police est de plus en plus souvent prise à partie par des tiers, ceci implique des interventions avec un nombre croissant de policiers.

C'est ainsi que la gendarmerie a procédé à 194 (227) arrestations, 953 (784) interpellations en vue d'arrestation et a exécuté 1476 (2976) mandats d'amener.

Elle a adressé 26.268 (25.152) rapports de dénonciation, de constat et d'information aux Autorités, soit:

| 2006 | 2007 | |
|--------|--------|--|
| 7650 | 7714 | rapports de dénonciation relatifs à la police judiciaire |
| 328 | 347 | rapports d'ivresse au volant - guidon (0,5 à 0,79 ‰) sans accident |
| 467 | 449 | rapports d'ivresse au volant - guidon (0,8 ‰ et plus) sans accident |
| 2168 | 2706 | procès-verbaux de contravention relatifs à la circulation routière |
| 13.339 | 14.023 | autres rapports (renseignements généraux - enquêtes pour autres cantons - procès-verbaux d'audition - levées de corps - incendies - explosions - pollutions - établissements publics - etc.) |
| 1178 | 1003 | constats d'accidents de circulation |
| 22 | 26 | autres accidents (travail - sport - etc.) |

La gendarmerie a encore procédé à 1288 (1810) transports et escortes de détenus, en particulier pour le service de la justice et les Autorités judiciaires, mais également pour le Service des migrations.

En outre, elle a délivré 1709 (1582) amendes d'ordre ainsi que 44.920 (17.572) délais de réflexion ce qui représente la somme de 2.924.556 francs (1.557.433 fr. 71).

Les autres encaissements effectués par la gendarmerie pour les différents services de l'État (administration cantonale, service cantonal des automobiles et de la navigation, office de perception, départements divers, permis de pêche, patentes), se montent à 1.033.648 fr. 70 (594.851 fr. 40) dont 264.400 francs (296.200 francs) pour des retraits de plaques (assurances, taxes, RPLP).

A l'occasion de diverses manifestations organisées dans notre canton, 36 (52) dispositifs de circulation ont été mis sur pied.

Elle est intervenue 133 (129) fois pour des alarmes dans des banques, villas et autres industries.

De jour, comme de nuit, 6431 (4780) patrouilles ont été faites en voiture, à moto ou à pied, se répartissant ainsi :

| 2006 | 2007 | | 2006 | 2007 | |
|------|------|---------------------------------|------|------|-----------------------------------|
| 1481 | 1923 | Surveillances de la circulation | 1501 | 1555 | Contrôles des usagers de la route |
| 183 | 237 | Investigations | 730 | 710 | Anti-ivresse |
| 332 | 1093 | Observations | 394 | 751 | Judiciaires |

| | | | | | |
|----|----|--------------|----|----|--------------------|
| 58 | 15 | Ferroviaires | 70 | 76 | Multagraph + Laser |
| 7 | 49 | Drogue | 22 | 22 | Secteurs isolés |

La police de la circulation a escorté à 21 (10) reprises diverses personnalités, accompagné 38 (33) transports spéciaux et 15 (18) courses diverses. D'autre part, elle est intervenue lors de pannes de véhicules à 240 (243) reprises sur l'autoroute/semi-autoroute H20 et 354 (343) fois sur l'autoroute A5.

Sécurité publique

Le domaine de la sécurité publique, et plus particulièrement le maintien de l'ordre (MO) prend chaque année plus d'importance. S'agissant des rencontres sportives (football et hockey sur glace), on assiste à une recrudescence des actes stupides, des provocations et des tentatives de batailles rangées entre supporters. Pour l'heure, la présence de la police a toujours débouché sur la désescalade des problèmes. Les clubs de supporters suisses appliquent de plus en plus les mêmes principes que leurs homologues étrangers, à savoir la provocation par Internet, SMS, blogs, banderoles, ce qui débouche sur des rendez-vous destinés à "régler les différends". Nous avons été confrontés à deux reprises en 2007 à ce type de rendez-vous, le 27 octobre lors de la rencontre FC Xamax - FC Sion à la Maladière et le 30 novembre à la patinoire des Mélèzes où avait lieu le match HC La Chaux-de-Fonds - HC Martigny. A cette occasion, nous nous sommes trouvés en présence de membres du Fanatix (FC Xamax) venus se confronter aux supporters valaisans. Pour la gendarmerie, le MO lors de manifestations sportives a généré l'engagement de 584 personnes pour un total de plus de 4000 heures, ceci sans compter le personnel de la police locale de Neuchâtel et du Service du domaine public de La Chaux-de-Fonds. Il apparaît malheureusement clairement que nous allons être de plus en plus souvent engagés pour garantir la sécurité publique lors de rencontres sportives.

Un autre engagement MO a été le World Economic Forum de Davos qui, du 22 au 28 janvier 2007, a vu l'engagement de 17 gendarmes neuchâtelois.

Toujours dans le domaine du MO, un cours de répétition réunissant les polices cantonales de Fribourg, du Jura et de Neuchâtel, ainsi que des représentants du corps des gardes-frontière, s'est déroulé du 10 au 14 septembre 2007 sur la place d'armes de Bure/JU, ceci en vue de l'Euro 2008, qui sera le principal défi pour l'année à venir.

La Fête des Promotions au Locle, la Fête des Vendanges à Neuchâtel, les Horlofolies (braderie) à La Chaux-de-Fonds, la Boudryssia et la Brocante du Landeron sont autant de manifestations qui nécessitent un engagement particulier pour assurer la sécurité publique durant toute leur durée. Un effectif important est déployé à chacune de ces fêtes. Le bilan global de ces manifestations est bon; une présence permanente et visible de la gendarmerie a permis d'intervenir de manière proactive.

Contrôles de vitesse

Les différents radars (3) de la police cantonale ont été placés en mode « stationnaire » à 826 (595) reprises. Au cours de ces contrôles de vitesse, 314.276 (177.561) véhicules ont été contrôlés et 17.525 (12.533) conducteurs dénoncés, soit 5.58 % (7,06 %).

Ils ont également été utilisés à 15 (13) reprises en système mobile au cours desquelles 17 (18) infractions ont été constatées et dénoncées. De plus, au moyen de deux voitures (une banalisée et une de patrouille), équipées d'appareil « *Multagraph* », 50 (47) conducteurs ont été verbalisés pour vitesse excessive.

Le 29 mai 2007, suite à une décision du Conseil général, un radar « caméra fixe », dont la gestion a été confiée à la police cantonale a été installé à Valangin. Ledit radar est placé alternativement dans 3 boîtiers différents. Il a été utilisé durant 4949,75 heures de contrôle. Sur 1.063.322 véhicules contrôlés, 19.541 conducteurs ont été dénoncés, soit 1,84 %. Ledit pourcentage équivaut à 450 PV et 19.091 amendes d'ordre.

Contrôles anti-ivresse

Afin de s'assurer que les usagers de la route respectent la législation en vigueur, la gendarmerie a effectué 84 (91) contrôles routiers, dont certains en collaboration avec les polices locales, le corps des gardes-frontière, l'office fédéral des communications (OFCOM), le service de l'inspection et de la santé au travail, le service cantonal des automobiles et de la navigation, le service de la consommation, l'inspection des douanes (carburant) et l'office vétérinaire cantonal.

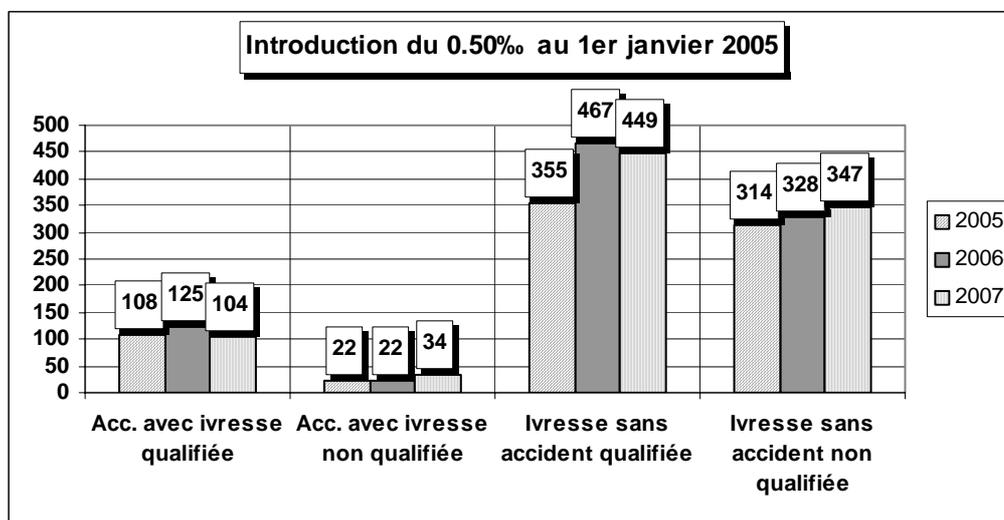
L'état physique des conducteurs a été contrôlé à 29.625 (34.180) reprises au moyen d'éthylomètres et à 24 (38) reprises au moyen d'un drogue-test (Drugwipe 1).

Des poursuites pénales pour ivresse au volant ou au guidon ont été ouvertes contre des conducteurs:

- 347 (328) pour ivresse sans accident non qualifiée (légères 0,50 à 0,79 ‰)
- 449 (467) pour ivresse sans accident qualifiée (0,80 ‰ et plus)
- 34 (22) impliqués dans des accidents de la circulation avec ivresse non qualifiée
- 104 (125) impliqués dans des accidents de la circulation avec ivresse qualifiée

Le premier janvier 2005, le taux d'alcoolémie passait de 0,8 à 0,5 ‰. De plus, le législateur permettait à la police de contrôler la capacité de conduire des conducteurs sans indice préalable pour l'alcool. Comparativement à 2006, ce sont 29.625 (34.180) conducteurs qui ont été soumis à un test à l'éthylomètre avec ou sans accident. Ces tests ont permis de déceler et de dénoncer pénalement 381 (350) conducteurs pour ivresse non qualifiée (0,5 à 0,79 ‰) et 553 (592) pour ivresse qualifiée (0,8 ‰ et plus).

Au niveau de la drogue, contrairement à l'alcool, la police a besoin d'indices pour entamer une procédure de suspicion de conduite sous l'influence de drogue-s et/ou de médicament-s. Seuls 24 (38) drogue-tests (DrugWipe 1) ont été utilisés ; 37 conducteurs ont été dénoncés pour avoir conduit en étant sous l'influence de produits stupéfiants et/ou médicaments sans accident et 23 suite à un accident de la circulation.



Accidents

La statistique des accidents de circulation, survenus en 2007 (2006), se présente comme suit:

| | | |
|-----------|------|--------|
| Accidents | 1003 | (1178) |
| Blessés | 449 | (530) |
| Tués | 12 | (6) |

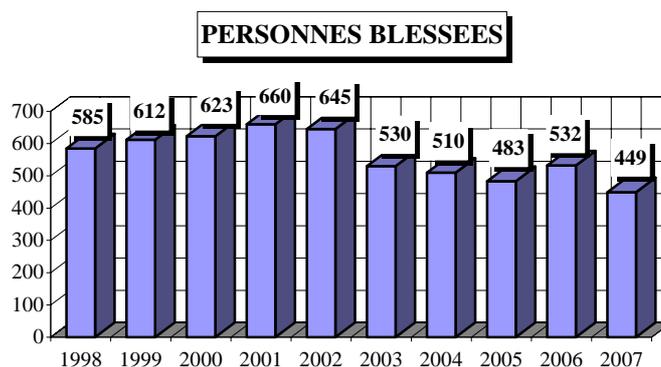
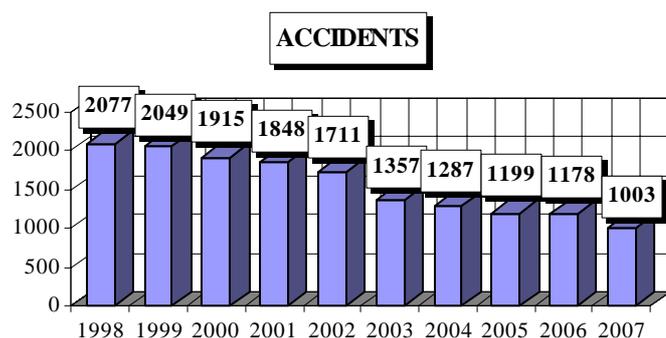
| | | |
|----------------------------------|-----|-------|
| Personnes conduisant sans permis | 25 | (28) |
| Permis de conduire saisis | 184 | (196) |

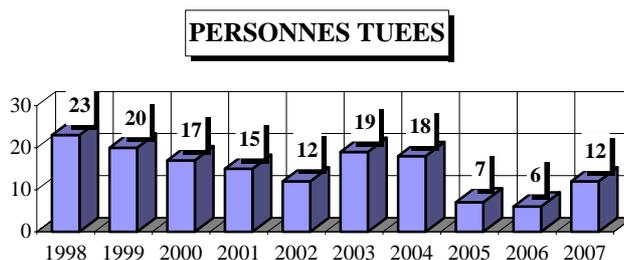
Les dix principales « fautes et influences possibles » des accidents sont les suivantes:

| | | | |
|-----|--|-----|-------|
| 1. | Inattention | 626 | (748) |
| 2. | Vitesse inadaptée | 345 | (453) |
| 3. | Autres mouvements (distance insuffisante, marche arrière, etc.) | 259 | (293) |
| 4. | Violation de priorité | 203 | (273) |
| 5. | L'alcool au volant ou au guidon | 138 | (147) |
| 6. | Circuler à gauche et présélection (changement de voie, etc.) | 103 | (124) |
| 7. | Sommeil, surmenage, stupéfiants, etc. | 70 | (84) |
| 8. | Utilisation non adéquate du véhicule (inexpérience, élève, etc.) | 48 | (56) |
| 9. | Dépassement | 45 | (56) |
| 10. | Inobservation de signaux ou signalisation | 38 | (46) |

On dénombre également 164 (201) violations des devoirs en cas d'accidents, dont 142 (169) conducteurs ont cependant été identifiés, soit le 86,58 % (84,07 %).

Le nombre total des accidents, qui est parvenu à la connaissance de la police en 2007, est en baisse, soit 175 de moins qu'une année auparavant 1003 (1178). En ce qui concerne les personnes qui ont perdu la vie sur les routes neuchâtelaises, leur nombre est en hausse, soit 12 victimes cette année, contre 6 en 2006. Cette augmentation de cent pour-cent des personnes tuées nécessite des explications. 9 accidents ont fait 12 victimes. Parmi ces 9 accidents, 3 totalisent à eux seuls 6 tués. Les conducteurs impliqués dans ces 3 accidents ont 83, 84 respectivement 89 ans ce qui peut expliquer un contresens sur une bretelle autoroutière ainsi qu'une inattention fatale à une intersection et à un passage à niveau non-gardé. Les accidents où ces drames se sont déroulés sont répartis de la manière suivante : en localité 2 (3) et hors localité 7 (3). Les personnes blessées 449 (530), quant à elles, atteignent le niveau le plus bas, avec 81 de moins qu'en 2006. En ce qui concerne les causes, sur l'ensemble des accidents de la route enregistrés, l'inattention tient toujours le haut du pavé, devant la vitesse et en cinquième position l'alcool au volant ou au guidon.





Les campagnes de prévention

| Période | Campagne |
|------------------------------|---|
| Avril du 23 au 29 | Campagne radar de la rentrée scolaire de « printemps », aux abords des collèges et sur les tronçons hors localités, limités à 80 km/h et plus. |
| Mai du 07 au 11 | Campagne « Cycles, roulez éclairés ! » effectuée sur le territoire cantonal avec pour objectif les véhicules deux roues qui se déplacent du crépuscule à l'aurore, sans être éclairés ou avec des dispositifs défectueux. |
| du 14 au 20 | Campagne de sécurité routière du BPA « Vous êtes attaché à la vie ? ATTACHEZ-VOUS » affiches, patrouilles et distribution de dépliants. |
| Août du 13 au 18 | Brigade d'éducation routière - Expo-animation à Marin-Centre Migros - semaine de la sécurité avant la rentrée scolaire, sur le thème « le casque pour les cyclistes ». |
| du 13 au 18 | Brigade d'éducation routière - Expo-animation à Métropole-Centre à La Chaux-de-Fonds - semaine de la sécurité avant la rentrée scolaire, sur le thème « les distances de freinage ». |
| du 20 au 26 | Campagne radar rentrée scolaire « automne », à proximité des collèges et sur les routes hors localités. |
| Octobre du 29 au 03 novembre | Campagne « Voyez Clair » à Marin-Centre avec Optic2000 Houlmann - sur le thème « Via Sécura - Phénomène de la vitesse étant une des influences les plus citée dans les accidents et présentation des deux radars numériques et du pistolet radar laser de la police cantonale |

L'éducation routière

La brigade d'éducation routière, spécialisée dans la prévention routière, renforcée en fonction des besoins, par des membres de la gendarmerie et par les agents des polices communales, a assuré, comme par le passé l'enseignement de cette branche dans les degrés de la scolarité obligatoire.

Durant l'exercice 2007, 19.756 (10.348) élèves au total, répartis dans 1164 (609) classes ou groupes, soit dans les 6 districts du canton, ont bénéficié de cette instruction spécialisée.

Le thème de la traversée de la route a été traité dans 112 (77) écoles enfantines et dans 181 (130) classes de 1^{re} et 2^e année primaire, touchant ainsi 6146 (3370) enfants.

3032 élèves de 180 classes de 3^e année primaire, répartis sur les années scolaires 2006-2007 et 2007-2008, ont pu bénéficier d'une nouvelle leçon portant sur l'équipement des cycles, des règles de priorité et de la signalisation routière.

Les élèves des degrés 4 et 5 de l'école primaire des districts de La Chaux-de-Fonds, du Val-de-Travers et de Boudry ont, quant à eux, bénéficié de leçons théoriques consacrées à la signalisation routière, aux priorités et au comportement du cycliste ainsi que de cours pratiques sur le jardin de circulation, soit au total 1711 (1028) élèves répartis dans 88 (59) classes.

Dans 10 (11) localités, 178 (195) enfants de 5^e année primaire ont fonctionné en qualité de patrouilleurs scolaires. La brigade a également formé 5 (2) patrouilleurs adultes à Corcelles, Chézard-St-Martin et La Chaux-de-Fonds.

La campagne examen pour cyclistes a concerné 1595 (1091) adolescents de 88 (67) classes de 6^e année secondaire. Cet enseignement comprend une instruction théorique en classe, un test de 32 questions, ainsi qu'un parcours dans le trafic du lieu où se trouve le collège.

Pour sa 13^e édition, la coupe scolaire neuchâteloise s'est déroulée à Chézard-St-Martin. Les 97 (96) concurrents inscrits, soit 37 filles et 60 garçons, ont effectué les différentes épreuves théoriques et pratiques. Organisée, comme ces dernières éditions, par la commission technique d'éducation routière, elle a remporté une nouvelle fois le succès qu'elle mérite.

1460 (1140) élèves de 7^e année secondaire, 902 élèves de 8^e année secondaire et 1198 (1125) élèves de 9^e année secondaire ont été sensibilisés à la législation concernant les engins assimilés à des véhicules, aux statistiques, aux causes et aux conséquences découlant d'un accident de la circulation.

113 enfants et adultes de la Fondation des Perce-neige ont été instruits dans le cadre de 7 leçons adaptées.

Durant l'année écoulée, la brigade a été appelée à organiser 9 (6) séances de 2 à 4 heures d'éducation routière à l'intention de 40 (49) jeunes sanctionnés par les Présidents de l'Autorité tutélaire, suite à la commission d'infractions à la législation routière.

A relever, pour terminer, que grâce à l'harmonisation des programmes entre la ville de La Chaux-de-Fonds et le reste des communes où nous intervenons, nous avons pu étendre, pour la première année, notre instruction aux classes de 3^e année primaire et de 8^e année secondaire et faire un deuxième passage dans les classes de 2^e année d'école enfantine.

La grande variation des chiffres entre les exercices 2006 et 2007 est due à l'intégration des collaborateurs de la ville de La Chaux-de-Fonds.

Police judiciaire

Nous rappelons que l'analyse de la criminalité contient deux volets distincts: d'une part les données fournies à l'office fédéral de la police sous une forme unifiée des polices suisses, et d'autre part, l'analyse de la criminalité liée aux stupéfiants.

Statistiques de la criminalité

Evolution générale de la criminalité durant l'année 2007

De manière globale, la police cantonale s'est occupée en 2007 de 12.876 (12.695) affaires comprenant 16.748 (16.984) infractions. Au total, 7673 (8306) infractions ont été élucidées et commises par 3523 (3272) individus. Sur les 3523 individus dénoncés, 53.9% (1899) sont de nationalité suisse contre 46.1% (1624) de nationalité étrangère (7.7% du Portugal, 7.1% de France, 5% d'Italie, 4.2% de Serbie, 1.6% de Turquie, 1.5% d'Espagne, 1.3% du Maroc, 1.3% de Roumanie, 1.2% d'Algérie, 1.2% de République démocratique du Congo, 1.1% de Bosnie-Herzégovine, le reste étant en dessous du pourcent). Si l'on retranche les infractions à la Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (256 auteurs) qui ne peuvent être commises que par des étrangers, le taux d'auteurs de nationalité étrangère est de 40%. La part des femmes est 24.4% (860) contre 75.5% (2663) pour les hommes. Le nombre de plaignants et de lésés est de 9991, dont 40% de femmes et 60% d'hommes, 73.6% (7258) de nationalité suisse et 26.3% (2634) de nationalité étrangère (5.8% du Portugal, 5% de France, 4.6% d'Italie, 1.5% de Serbie, 1.3% d'Espagne, le reste étant en dessous du pourcent).

Il faut relever une diminution de 3% du nombre total d'affaires concernant des atteintes au patrimoine (7513 contre 7750) et une baisse de 7.8% du nombre d'infractions commises (9605 contre 10.422). Sur les 9605 infractions contre le patrimoine, 2444 (2908) ont été élucidées et ont été commises par 1167 (1300) individus.

En ce qui concerne les affaires relevant des atteintes à l'intégrité corporelle, il faut noter une augmentation de 11% (790 contre 706), de même qu'une hausse de 19% du nombre d'infractions

constatées (1388 contre 1161). Au total, 1140 (1036) infractions ont été identifiées et ont été commises par 842 (826) individus.

En matière d'atteintes à l'intégrité sexuelle, le nombre d'affaires est en légère baisse de 5.4% (122 contre 129), de même qu'il faut noter une baisse de 5.8% du nombre d'infractions (241 contre 256). Au total, 177 (228) infractions ont été identifiées et ont été commises par 97 (108) individus.

Les affaires concernant des incendies ont légèrement augmenté de 1.8% (169 contre 166), mais le nombre d'infractions constatées a diminué de 12.3% (276 contre 315). Au total, 75 (124) infractions ont été élucidées et ont été commises par 45 (69) individus.

Les affaires relevant des infractions à la Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE) ont nettement diminué de 31.8% (297 contre 436), de même que le nombre d'infractions dénoncées qui ont chuté de 25.8% (327 contre 441). Le nombre d'individus dénoncés à l'autorité judiciaire a diminué de 21.7% (296 contre 378).

Quant aux infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants, l'année 2007 enregistre une baisse de 4.8% du nombre d'affaires (1097 contre 1153), une hausse de 7.3% du nombre d'infractions dénoncées (1270 contre 1183) et une baisse de 7.4% du nombre d'individus qui ont été dénoncés (840 contre 907).

La catégorie d'affaires relative aux autres domaines du code pénal et des lois spéciales a légèrement diminué de 2.5% (1642 affaires contre 1685), de même que le nombre d'infractions constatées a diminué de 2% (2445 infractions contre 2497). Au total, 2200 (2254) infractions ont été identifiées et ont été commises par 1384 (1435) individus.

Au total ce ne sont pas moins de 46 infractions qui sont constatées en moyenne chaque jour. Le taux d'élucidation est de 46% si l'on considère l'ensemble des délits figurant dans le code pénal et élucidés par la police cantonale (7673 infractions élucidées pour 16.748 infractions constatées ou dénoncées à l'autorité de justice).

Le tableau ci-après donne un bref aperçu des délits principaux tels qu'ils sont parvenus à la connaissance de la police au cours des six dernières années (crimes et délits réalisés et tentatives).

L'évolution de la criminalité au cours de l'année 2007, à l'examen de la statistique annuelle, a subi relativement peu de modifications par rapport à l'année 2006, mais elle montre une légère hausse de 3.3% pour ce choix de délits.

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | TOTAL (auteurs) | HOMMES | FEMMES | MINEURS | SUISSES | ETRANGERS |
|----------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|--------------------|--------|--------|---------|---------|-----------|
| Homicides | 7 | 12 | 8 | 10 | 6 | 3 | 6 | 6 | 5 | 1 | 0 | 3 | 3 |
| Coups et blessures | 495 | 552 | 569 | 619 | 719 | 702 | 842 | 1053 | 795 | 258 | 171 | 516 | 537 |
| Affaires de moeurs | 123 | 152 | 149 | 145 | 169 | 199 | 194 | 160 | 136 | 24 | 13 | 92 | 68 |
| Vols simples | 2811 | 3260 | 3288 | 3408 | 3054 | 2776 | 2801 | 1229 | 973 | 256 | 378 | 649 | 580 |
| Vols avec effraction | 1263 | 1351 | 1365 | 1300 | 1227 | 1112 | 1061 | 309 | 294 | 15 | 79 | 135 | 174 |
| Vols à l'arracher | 22 | 29 | 26 | 22 | 20 | 24 | 24 | 4 | 4 | 0 | 1 | 1 | 3 |
| Vols (total) | 4096 | 4640 | 4679 | 4730 | 4301 | 3912 | 3886 | 1542 | 1271 | 271 | 458 | 785 | 757 |
| Vols de véhicules | 898 | 759 | 720 | 715 | 708 | 731 | 836 | 235 | 228 | 7 | 101 | 158 | 77 |
| Brigandages | 40 | 42 | 29 | 43 | 45 | 43 | 39 | 39 | 37 | 2 | 15 | 17 | 22 |
| Escroqueries + abus conf. | 225 | 227 | 219 | 257 | 297 | 238 | 243 | 203 | 142 | 61 | 4 | 107 | 96 |
| Incendies intentionnels | 51 | 57 | 51 | 45 | 46 | 81 | 90 | 37 | 34 | 3 | 17 | 31 | 6 |
| Incendies par négligence | 59 | 49 | 70 | 49 | 53 | 45 | 39 | 35 | 22 | 13 | 0 | 22 | 13 |
| Incendies techniques | 69 | 64 | 36 | 54 | 45 | 35 | 40 | | | | | | |
| Incendies (total) | 179 | 170 | 157 | 148 | 144 | 161 | 169 | 72 | 56 | 16 | 17 | 53 | 19 |
| Dommages à la propriété | 1888 | 1965 | 1974 | 1939 | 2252 | 2156 | 2200 | 567 | 522 | 45 | 194 | 411 | 156 |
| TOTAL GENERAL | 7951 | 8519 | 8504 | 8606 | 8641 | 8145 | 8415 | 3877 | 3192 | 685 | 1060 | 2142 | 1735 |

Les présents chiffres sont issus des statistiques annuelles transmises à l'Office fédéral de la police, à l'exception des coups et blessures (qui comprennent également les voies de fait, en plus des lésions

corporelles), les incendies par négligence et techniques, ainsi que les dommages à la propriété (qui sont comptabilisés de la statistique cantonale).

Le nombre total de délits annoncés à la police, par rapport à 2006, est en légère augmentation de 3.3%, mais dans la moyenne des résultats enregistrés depuis l'année 2001.

Il faut noter aussi une stabilisation de la criminalité en matière d'atteintes au patrimoine: diminution de 0.6% pour le total des vols, augmentation de 1% pour les vols simples et diminution de 4.6% pour les vols par effraction et les vols par introduction clandestine.

Alors que les délits de violence enregistraient une légère diminution en 2006, l'année 2007 montre une augmentation assez forte de 20% des affaires de coups et blessures. Les brigandages ont par contre diminué de 9.3% par rapport à l'année 2006. Les affaires de mœurs sont assez stables par rapport à 2006.

La rubrique homicides, dans le tableau ci-dessus, comprend 5 tentatives.

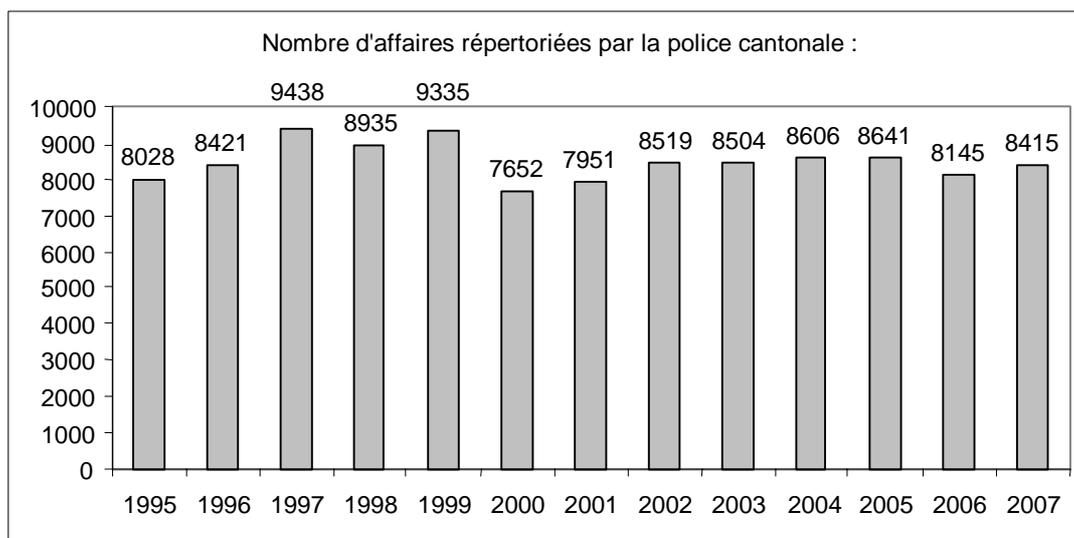
Le nombre total d'incendies montre une augmentation de 5%. Les incendies intentionnels enregistrent une hausse de 10% par rapport à 2006, les incendies ayant une cause technique augmentent de 14%, alors que les incendies par négligence diminuent de 13%.

La police a dénoncé à l'autorité judiciaire, durant l'année 2007, en moyenne l'équivalent de 10.6 auteurs de délits ou de crimes par jour, contre 8.9 en 2006, 9.3 en 2005, 7 en 2004, 9 en 2003, 8 en 2002, 7 en 2001 et 5.5 en 2000. Le nombre d'auteurs dénoncés à l'autorité judiciaire a augmenté de 20% par rapport à 2006 (3258 auteurs/suspects) et de 90% par rapport à 2000 (2037 auteurs/suspects). Le taux d'infractions commises par des ressortissants étrangers est de 44.8% contre 55.2% pour les nationaux.

Levées de corps

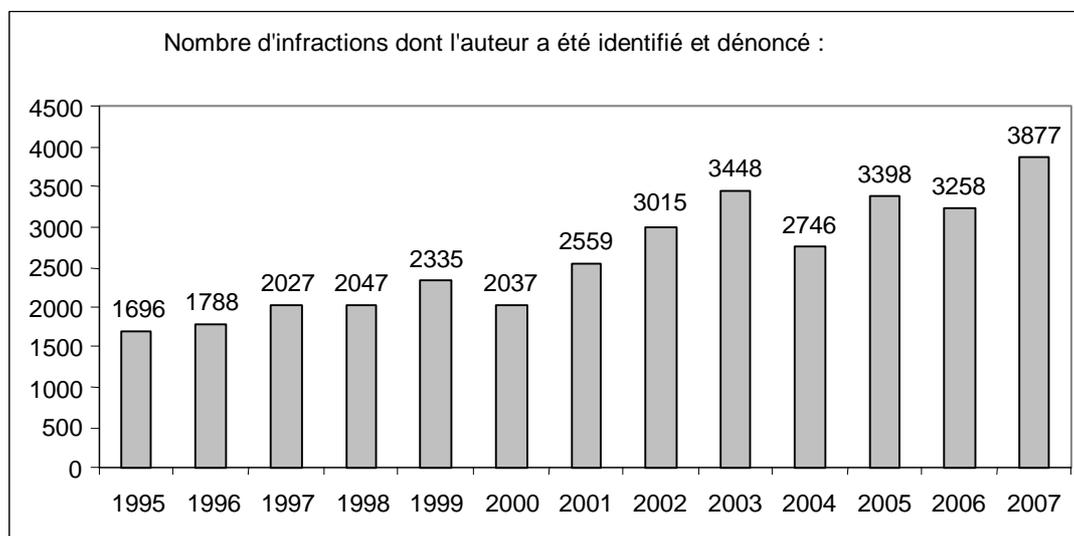
| GENRE | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 |
|----------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Suicides | 39 | 36 | 38 | 36 | 40 | 40 | 53 |
| Morts naturelles | 65 | 67 | 64 | 74 | 54 | 64 | 52 |
| Accidents (sauf LCR) | 16 | 7 | 8 | 11 | 6 | 6 | 13 |
| Meurtres | 2 | 2 | 4 | 1 | 3 | 1 | 1 |
| Autre cause | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 3 | 3 |
| Overdoses | 1 | 1 | 3 | 8 | 3 | 3 | 3 |
| TOTAL GENERAL | 123 | 113 | 118 | 131 | 106 | 117 | 125 |

En ce qui concerne les levées de corps en particulier, on enregistre qu'il n'y a eu qu'une victime de meurtre durant l'année 2007, une femme ayant été tuée par son mari au moyen d'une arme de poing à Montmollin. Il y avait eu 1 homicide réalisé en 2006, 3 en 2005, 1 en 2004, 4 en 2003, 2 en 2002, 2 en 2001 et aucun en 2000. Le nombre de suicides a diminué de 18.7% alors que le nombre d'overdoses est stable avec trois décès par année. Toutes les levées de corps énoncées dans le tableau ci-dessus ont fait l'objet d'une enquête de la part de la police cantonale pour en déterminer les causes.

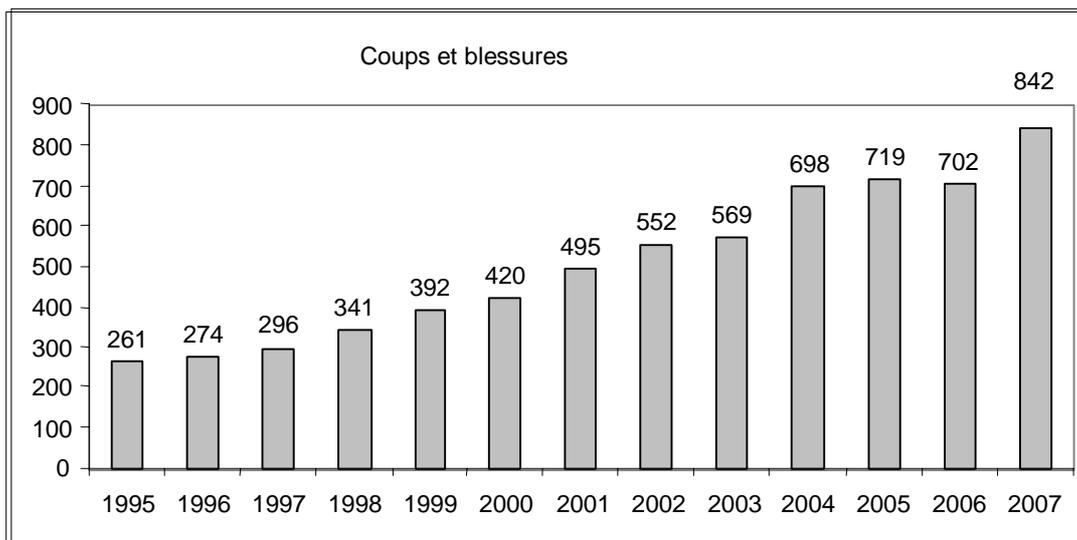
Evolution des délits entre 1995 et 2007

Concernant les rubriques faisant partie des statistiques ci-dessus, il faut relever que la criminalité enregistrée en 2007 se situe légèrement en dessous de la moyenne des douze dernières années (8500 affaires). Au regard de ces chiffres, on peut conclure que la criminalité du canton de Neuchâtel a connu des fluctuations et qu'elle a diminué de 10.8% par rapport à l'année record 1997. De manière générale, la criminalité peut être considérée comme stable.

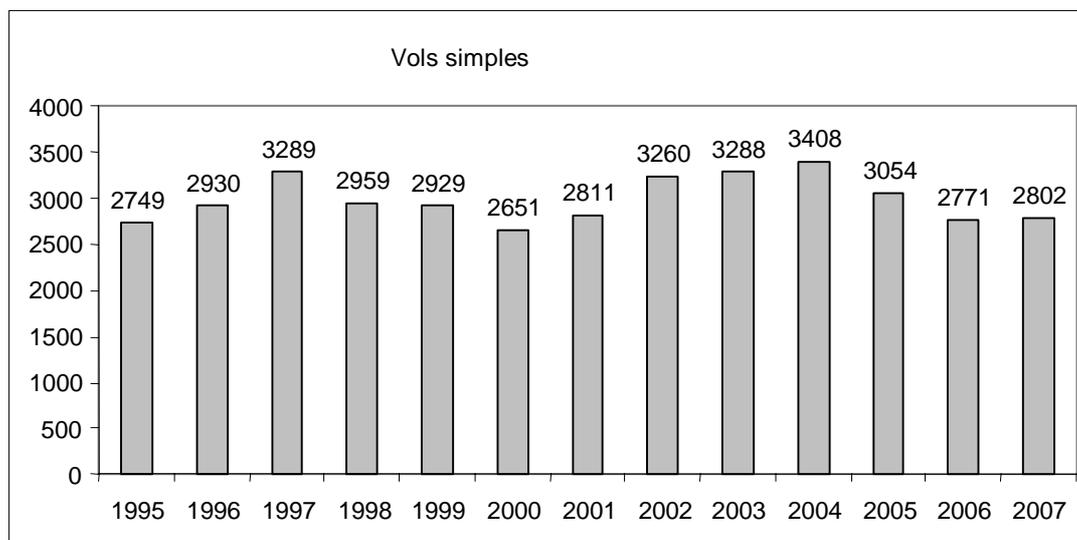
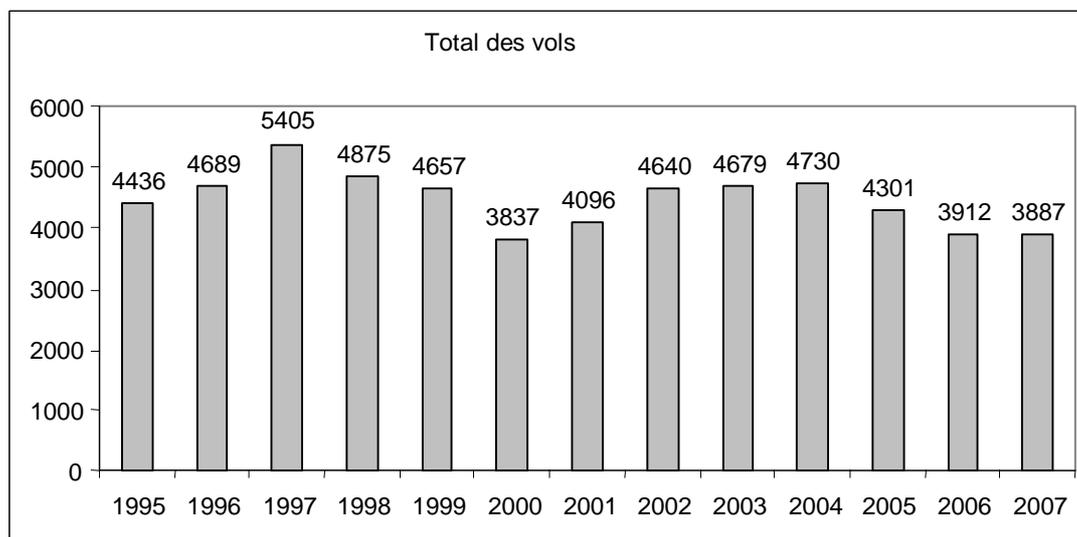
L'évolution du nombre d'infractions dont l'auteur, tant majeur que mineur, a été identifié et dénoncé par la police cantonale au cours des douze dernières années démontre une tendance marquée à la hausse, 18.9% par rapport à 2006, 125% par rapport à 1995. Ces chiffres reflètent clairement la consolidation, voire l'amélioration des processus d'efficacité de la police cantonale en matière de résolution des affaires.

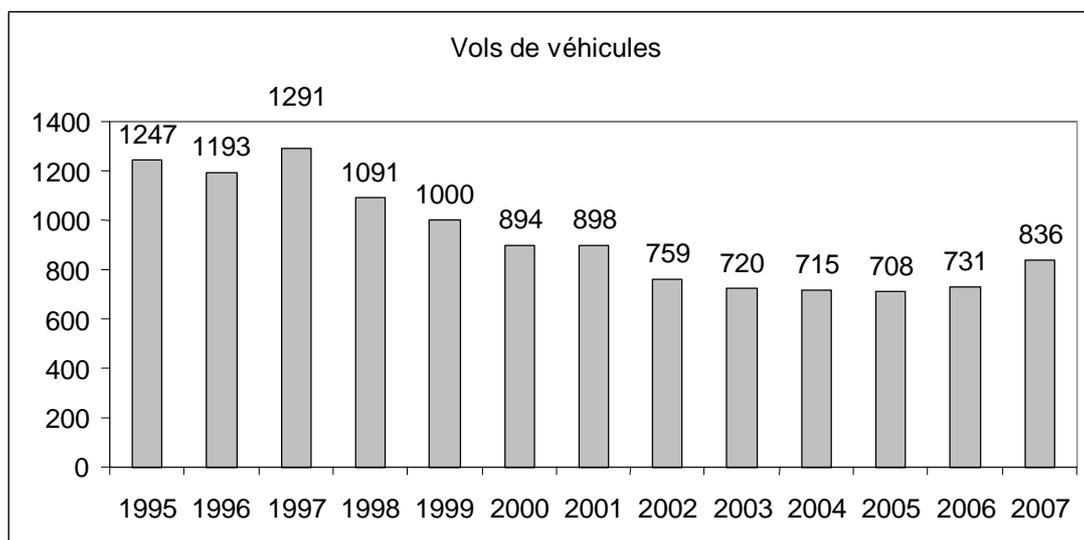
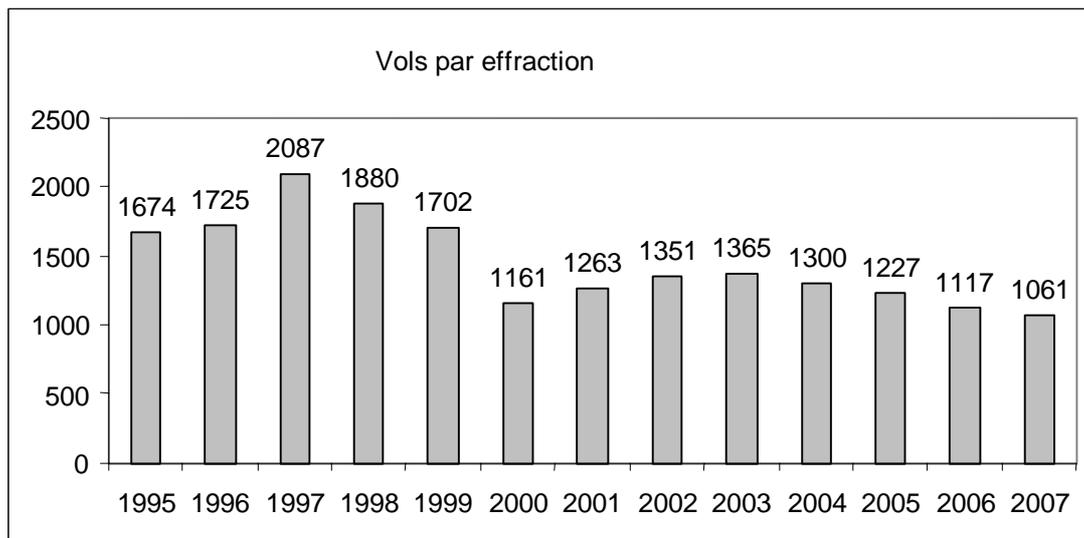


Le nombre d'affaires répertoriées sous la rubrique "Coups et blessures" montre une hausse très marquée de l'ordre de 20% par rapport à 2006, alors qu'une légère baisse avait été enregistrée en 2006 par rapport à 2005. Il s'agit du plus fort taux d'affaires de violence jamais enregistré dans le canton. Cet indicateur montre à l'évidence que les relations sociales se durcissent linéairement dans notre société qui adopte de plus en plus fréquemment une norme violente.



Atteintes au patrimoine





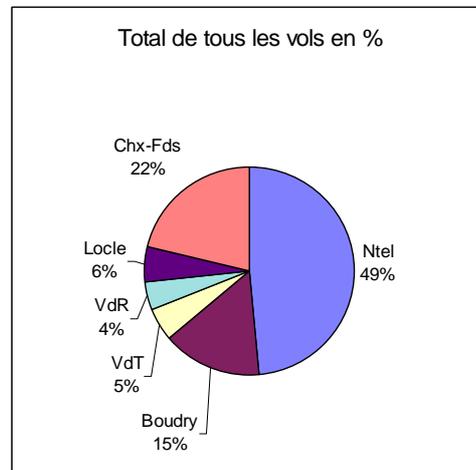
On remarque que le nombre de vols a légèrement diminué de 0.6% par rapport à 2006. L'année 2007 coïncide à un des plus faibles nombres de vols enregistrés ces douze dernières années, bien en dessous de la moyenne qui est de 4500 vols, pour atteindre un peu plus de 10 vols par jour annoncés à la police dans le canton de Neuchâtel. Il faut relever que le nombre de vols enregistrés est inférieur à celui d'il y a 12 ans (-12.3%). Il faut noter également une baisse des vols par effraction (-5%) par rapport à 2006 et une très forte régression par rapport à 1997 (-49%), soit 1026 vols par effraction en moins par rapport à 1997 ou plus de 19 vols par effraction en moins chaque semaine. Il s'agit du niveau historiquement le plus bas depuis 12 ans!

Les vols de véhicules enregistrent une hausse de 14.4% après une stabilisation depuis 2002. Ce sont en particulier les cycles qui sont la cible privilégiée des voleurs, puisqu'ils représentent 68.4% des vols de véhicules (572 cas signalés). La part des voitures volées est de 13.9% (116 automobiles). Le nombre de voitures volées est en hausse de 73% par rapport à 2006 (116 contre 67 en 2006, 81 en 2005 et 90 en 2004) et de 13.7% par rapport à 2001 (116 contre 102).

Ces chiffres sont importants puisque les délits contre le patrimoine concernent le plus grand nombre de victimes, donc de citoyens, par rapport aux autres délits et crimes du code pénal. Il est possible de conclure que notre société neuchâteloise s'est donc sécurisée ces douze dernières années.

La répartition des vols par district montre que les deux villes principales du canton absorbent ensemble plus de 69.7% de ce type de criminalité dans le canton. Il faut noter une légère augmentation de la criminalité contre le patrimoine en ville de La Chaux-de-Fonds de l'ordre de 1.7%. Il faut remarquer aussi que le district du Val-de-Travers, de même que celui du Val-de-Ruz, ne sont touchés que de manière atténuée par les délits contre le patrimoine, malgré une augmentation de

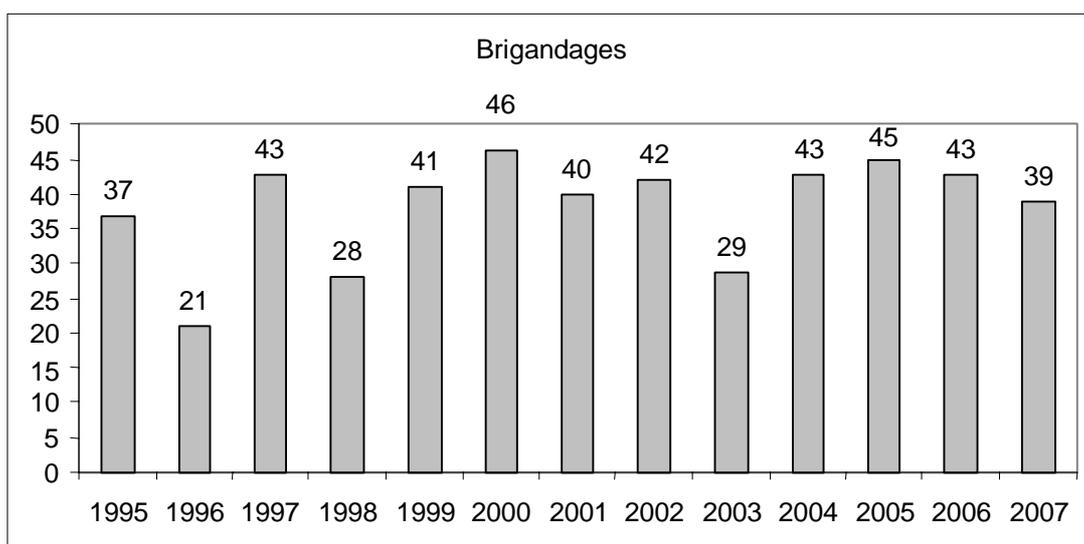
1.4% dans le Val-de-Ruz due à une série de cambriolages. Plus surprenante est encore la situation de la ville du Locle qui semble relativement épargnée (5.6%) par ce type de criminalité quand bien même il s'agit de la troisième ville du canton. Par contre, le district de Boudry subit toujours les répercussions de la criminalité de passage (15.3%) à mesure qu'il se trouve sur un axe de transit important entre la Suisse alémanique et la Suisse romande.



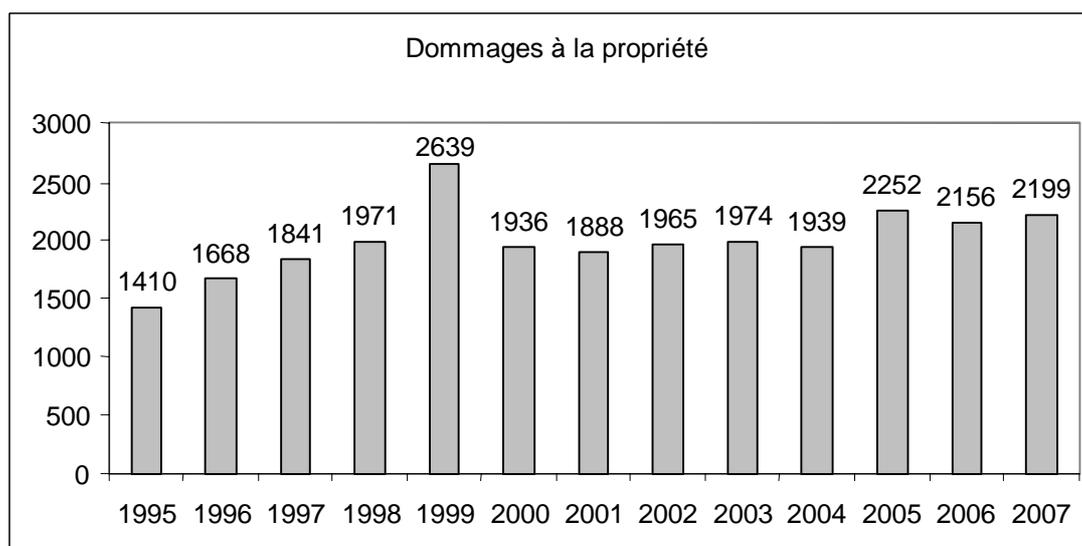
Les efforts que la police cantonale neuchâteloise a consenti à faire, depuis cinq ans, pour éviter que le Littoral Ouest ne soit la cible de la délinquance de passage, ont permis d'atténuer le phénomène qui avait été constaté depuis 1997. Le nombre de cambriolages dans cette partie du canton a diminué de plus de 15% ces dix dernières années.

Il faut souligner ici que les vols simples ont augmenté de 5.7% entre 2000 et 2007. Les vols simples concernent dans bon nombre de cas des vols de téléphones portables ou de porte-monnaie se trouvant dans des vestes laissées sans surveillance, notamment dans les discothèques. L'augmentation de ces vols a été constatée surtout en ville de Neuchâtel et de manière beaucoup moins marquée à La Chaux-de-Fonds. Elle ne touche pas les autres districts.

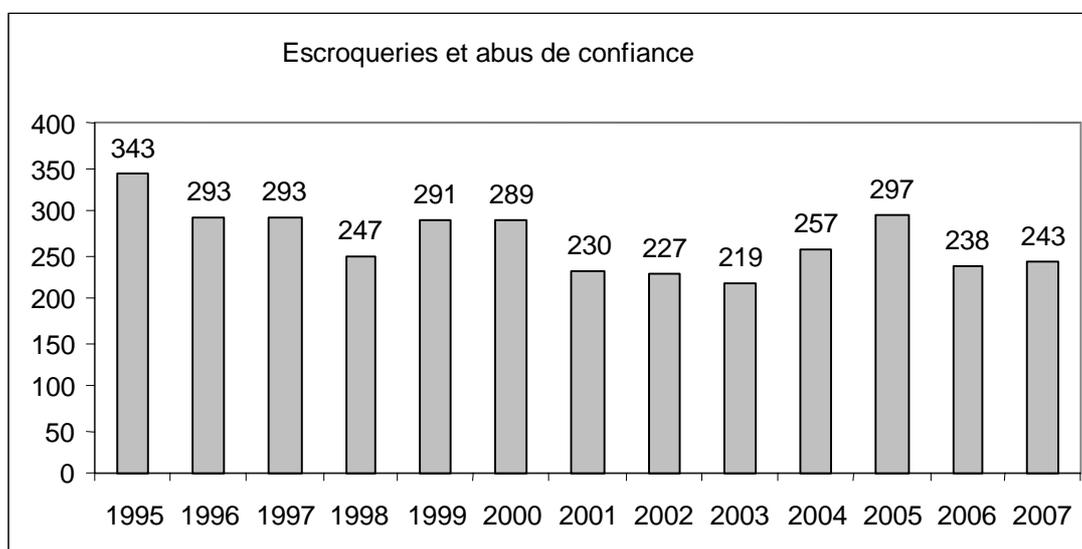
Brigandages



Le nombre des brigandages enregistrés dans le canton a diminué de 9.3% par rapport à 2006 pour atteindre une valeur similaire aux années 1995, 1999 et 2001. On constate une très forte augmentation de 34% par rapport à 2003, mais comme le montre le graphique, le nombre de brigandages a toujours fluctué entre la vingtaine et la quarantaine.

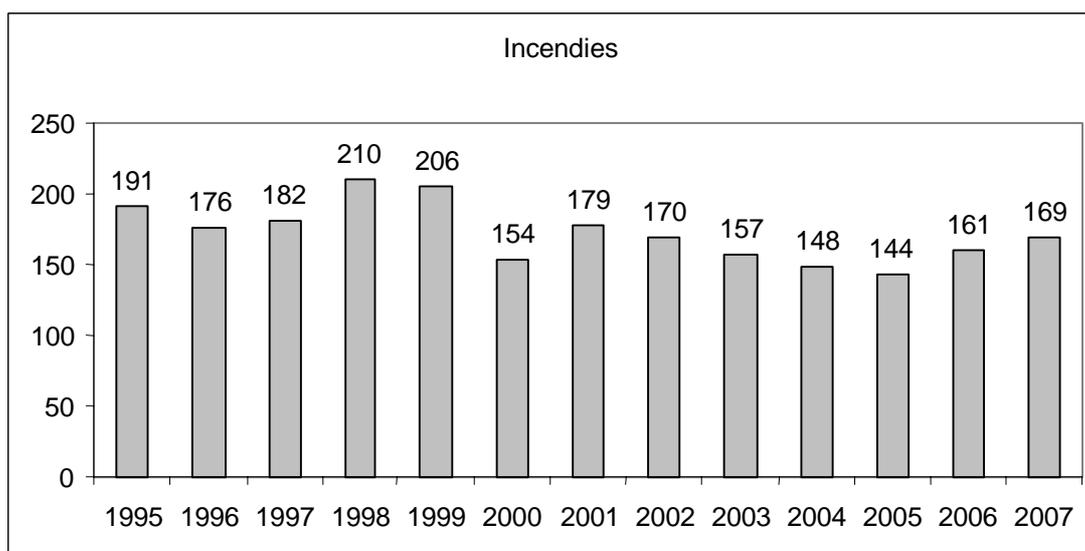
Dommmages à la propriété

Le nombre de dommages à la propriété a légèrement augmenté de 2% par rapport à 2006. Sur le nombre total de dommages à la propriété, les graffitis représentent environ le 24% des infractions (527 affaires constatées en 2007 contre 422 en 2006, 317 en 2005, 343 en 2004 et 291 en 2003). La cause première des dommages à la propriété est quasi essentiellement due au phénomène consistant à endommager des voitures parkées dans les rues des villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds (rétroviseurs arrachés, carrosseries rayées). Ces délits sont fréquemment commis par des jeunes avinés et/ou sous l'effet de produits stupéfiants, tard dans la nuit.

Escroqueries et abus de confiance

Après la diminution de 20% des escroqueries et abus de confiance entre 2000 et 2003, et l'augmentation de 15.5% en 2005 par rapport à 2004, cette catégorie de délits a fortement diminué de pratiquement 20% en 2006. Elle augmente légèrement de 2.1% en 2007 par rapport à l'année 2006.

Incendies



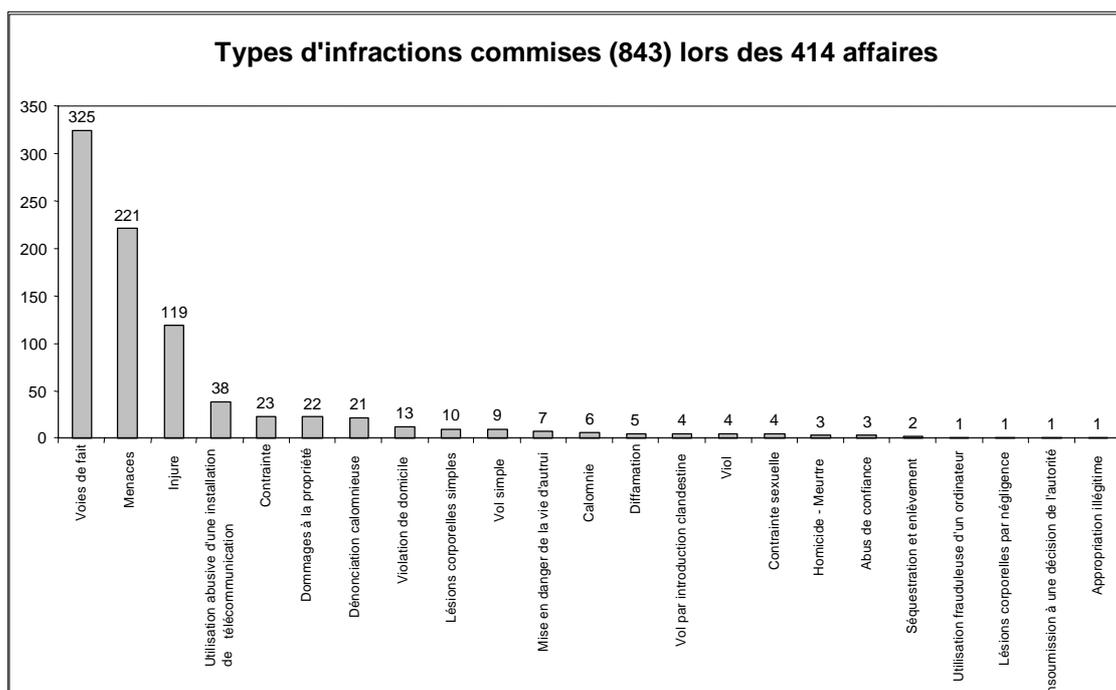
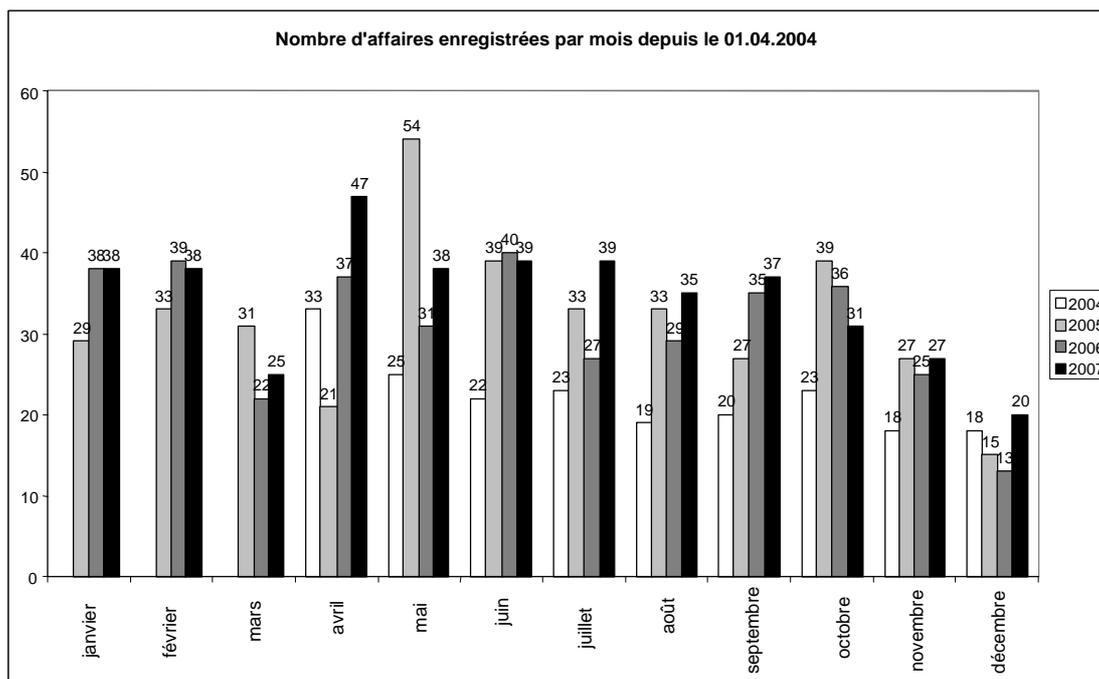
La police cantonale a ouvert, durant l'année 2007, 169 enquêtes en matière d'incendies pour en déterminer les causes. Ce domaine, très technique et complexe, nécessite des enquêtes précises et détaillées. Les conséquences pénales portent souvent sur des dommages considérables et donc des sommes importantes. La police cantonale a élucidé 37 affaires (43 en 2006, 30 en 2005) relatives à des incendies intentionnels et 35 affaires d'incendies par négligence (35 en 2006, 52 en 2005). On note une augmentation de 5% du nombre d'incendies pour lesquels la police cantonale a mené une enquête. On peut relever encore une diminution de 13.3% du nombre d'incendies résultant d'une négligence (39 en 2007, contre 45 en 2006 et 53 en 2005) et une très forte diminution 44.3% par rapport à 2003 (70 incendies par négligence). On note également une augmentation de 14.3% des causes techniques (40) par rapport à l'année 2006 (35), mais une diminution de l'ordre de 42% par rapport à 2001 (69 incendies techniques).

Violences conjugales

Les violences conjugales ont représenté 414 affaires en 2007 (contre 372 en 2006, 381 durant l'année 2005, 201 en 2004, donc un total de 1379 affaires depuis le 1er avril 2004, date de la modification du Code pénal suisse). Le nombre d'affaires annoncées à la police a donc augmenté. Il n'est pas autorisé d'en déduire que le nombre de violences conjugales a augmenté de 11.1% dans la réalité des foyés, car il s'agit bel et bien d'une augmentation du nombre d'annonces.

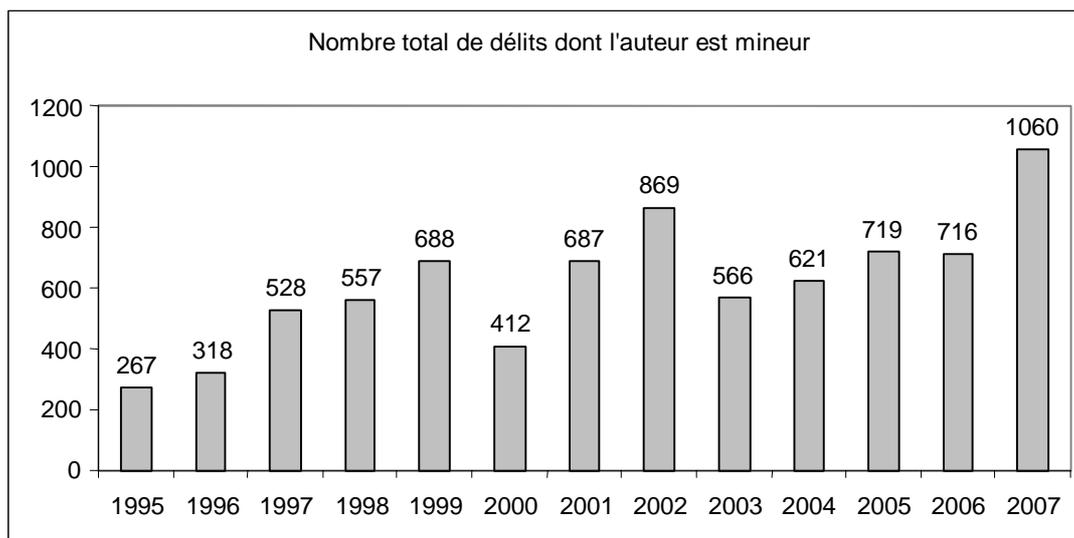
Les 414 affaires de l'année 2007 concernent 454 auteurs au total (contre 3212 en 2006, 333 en 2005), dont 29 ont récidivé à 2 reprises durant l'année 2007 (25 en 2006), 7 ont récidivé à 3 reprises et 1 à 4 reprises. Le taux de récidivistes est ainsi de 8.3% (contre 7.8% en 2006). Le pourcentage d'auteurs suisses est de 48.5% (43.3% en 2006) et celui des étrangers est de 51.5% (53.3% en 2006), tandis que le pourcentage de victimes (474 au total) suisses est de 54% (59.4% en 2006) contre 46% (40.6% en 2006) pour les victimes étrangères.

Les 414 affaires concernent la commission de 843 infractions (contre 719), dont 78.8% (665) sont représentées par les voies de fait (giffes), des menaces et des injures. Les infractions à caractère grave (lésions corporelles, viols, contraintes) concernent moins de 5% (32) du total des infractions.



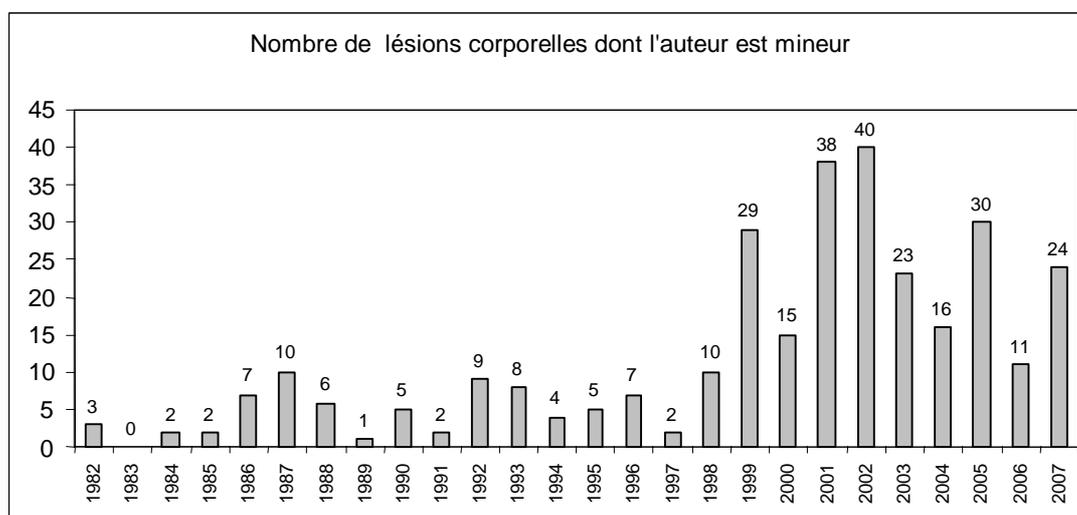
Délinquance des mineurs

Le nombre d'auteurs de délits nés avant l'année 1989 a été de 439 en 2007 contre 427 en 2006, soit 12.5% du total des 3523 auteurs dénoncés par la police cantonale (contre 13% en 2006). Si le nombre de mineurs est relativement stable, il n'en va pas de même de l'évolution du nombre de délits dont l'auteur est un mineur: avec 1060 délits dont l'auteur est mineur, la part des infractions imputables aux mineurs par rapport au nombre total d'infractions identifiées est de 27.3, contre 21.9% en 2006 et 23% en 2004. L'augmentation du nombre de délits dont l'auteur est mineur est donc de 48%. Après la brève stabilisation 2005 et 2006, le constat s'impose qu'il ne faut pas relâcher les efforts de prévention et d'intégration de la jeunesse dans la société.



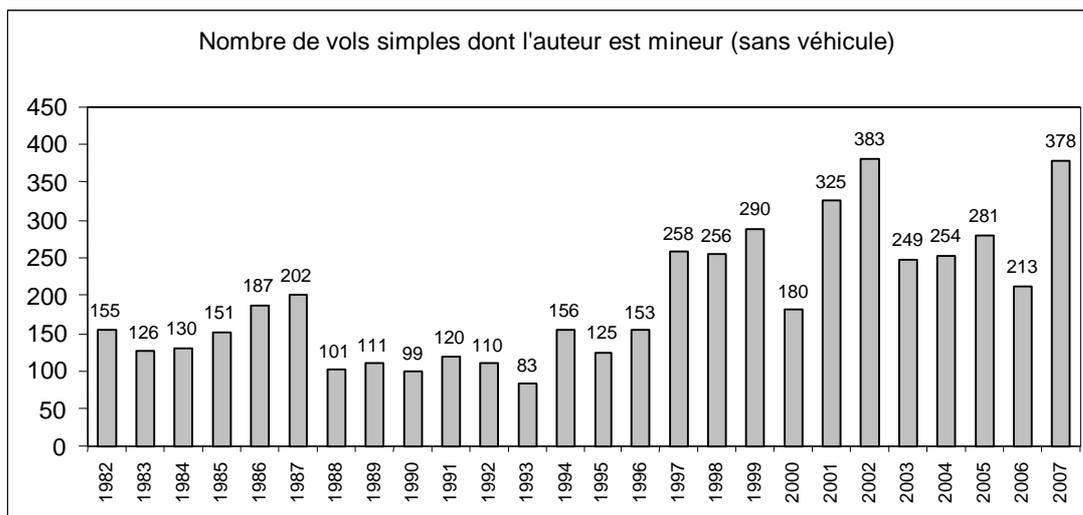
Après une baisse de 45% enregistrée en 2004 par rapport à 2003 concernant l'implication de mineurs pour "coups et blessures", une augmentation de 10% en 2006 par rapport à l'année 2005 en matière de violence (98 mineurs en 2006 contre 89 mineurs en 2005 et 60 en 2004), l'augmentation de 74.4% en 2007 par rapport à 2006 est assez marquée, mais elle s'inscrit dans la même tendance que celle des adultes.

On peut conclure que le problème de la délinquance des mineurs est toujours intact et que de grands efforts de prévention devront continuer à être développés ces prochaines années, ne serait-ce que pour contenir le phénomène amorcé dès 1997. Le graphique ci-dessous montre l'évolution des lésions corporelles simples et graves inhérentes aux mineurs ces 23 dernières années (sans les voies de fait, les agressions et les tentatives d'homicide):



L'année 2007 montre à nouveau une augmentation de 120% (après la diminution de 63% survenue en 2006 par rapport à 2005) du nombre de mineurs impliqués dans des lésions corporelles.

Le nombre de vols simples dont l'auteur est mineur a augmenté de 77.5% entre 2007 et 2006, pour atteindre le niveau record de 2002. Sans vouloir relativiser le problème, il faut relever que cette augmentation est due à trois ou quatre affaires impliquant plusieurs dizaines de jeunes ayant agi en bande et qui ont avoué un nombre important de délits. Ainsi, la nature des affaires est susceptible d'expliquer en partie les fluctuations constatées dans les graphiques. Les chiffres reflètent plus l'évolution des élucidations de délits plutôt que l'évolution de la criminalité dans la réalité.



Le nombre de vols par effraction dont l'auteur est mineur a augmenté de 27.4%, passant de 62 à 79 entre 2006 et 2007 (contre 104 en 2005). Les dommages à la propriété dont l'auteur est mineur sont restés stables en 2007 (194) par rapport à 2006 (195). Quant aux incendies intentionnels dont l'auteur est mineur, ils ont fortement diminué de 43.3% (17 incendies en 2007 contre 30 en 2006 et 16 en 2005). Concernant les brigandages (affaires de racket en grande majorité) dont l'auteur est mineur, ils ont passé de 9 en 2006 à 15 en 2007.

Les mineurs sont sur représentés par rapport au nombre d'auteurs dénoncés dans les catégories de délits suivantes: vols (30% des auteurs sont mineurs) vols par effractions (25%), dommages à la propriété (34%), vols de véhicules (42%), incendies intentionnels (45%) et des brigandages (38%). Par contre et contrairement aux idées reçues, les mineurs ne sont pas sur représentés dans les délits contre la vie et l'intégrité corporelle, comme les voies de fait, les agressions et les lésions corporelles (15% des auteurs sont mineurs) et même sous représentés quant aux infractions contre la liberté (8.4%, menaces, contraintes, séquestrations).

Lutte contre le trafic des stupéfiants

La situation de l'année 2007 est assez similaire à celles des cinq dernières années. Aucun des objectifs et des buts n'a changé. De manière générale, la cocaïne est aujourd'hui la drogue qui provoque les plus grands dégâts sanitaires sur les toxicomanes et continue à s'imposer comme un substitut inquiétant de l'héroïne, même par des héroïnomanes de longue date; sa consommation prend souvent des aspects compulsifs qui rendent le toxicomane beaucoup plus agressif et mettent en question son insertion sociale.

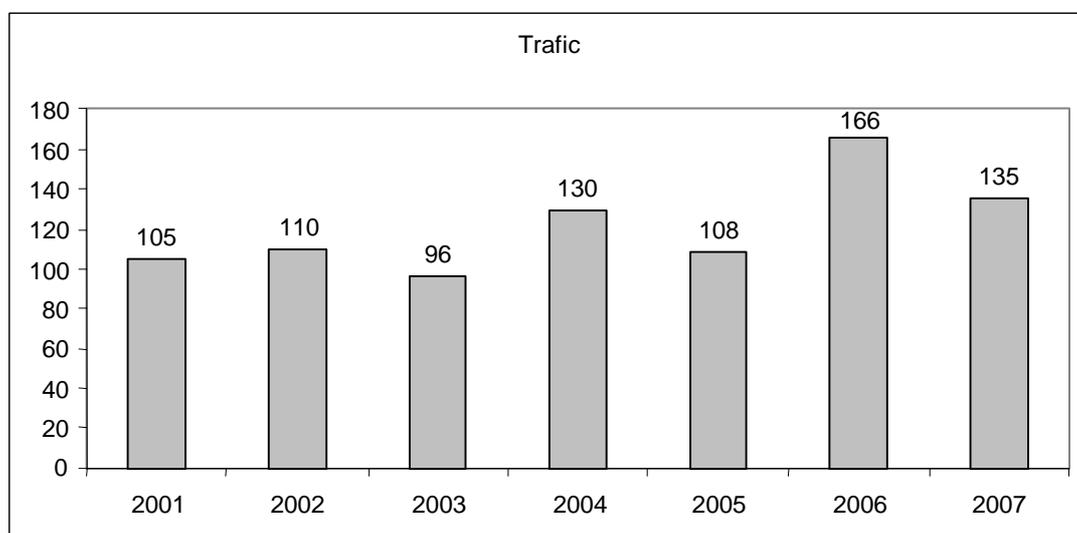
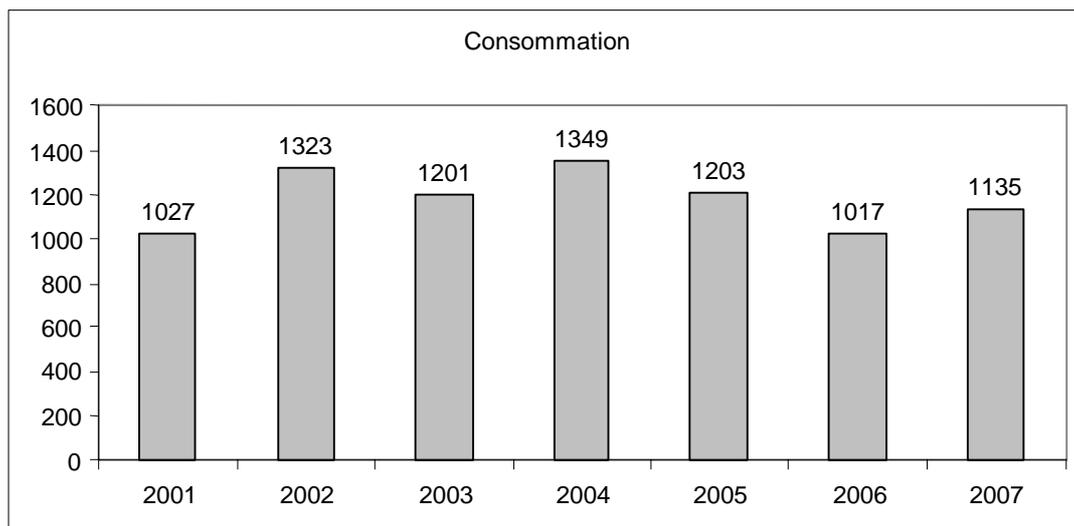
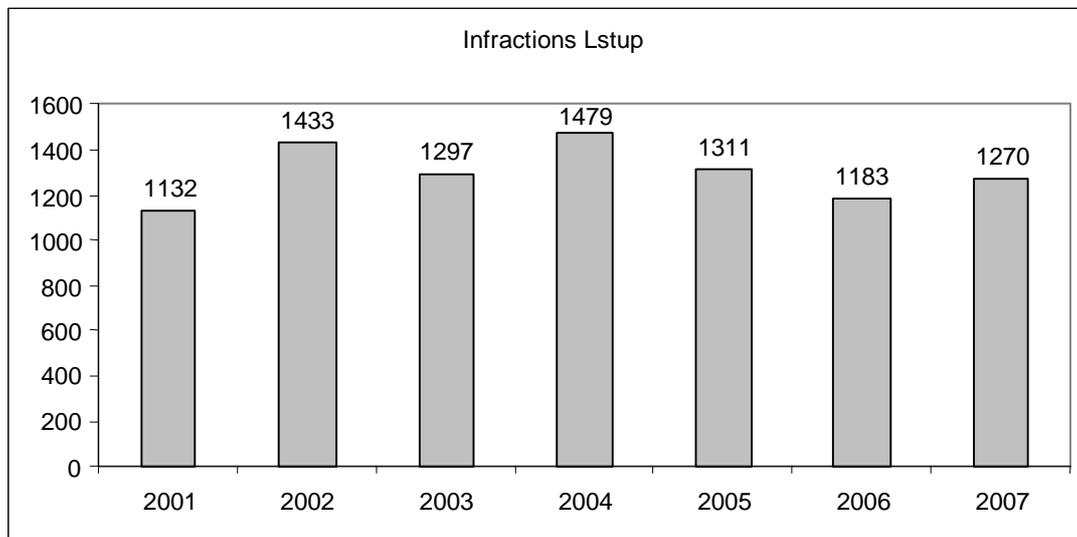
Les efforts ont continué en particulier contre l'émergence du trafic de la cocaïne dont le marché semble à présent détenu en grande partie par des hispanophones et des ressortissants du Nigéria, dont deux réseaux, ayant principalement distribué plusieurs kilos de cocaïne, ont été démantelés. Il s'agit en priorité d'empêcher systématiquement l'apparition de scènes ouvertes de distribution de drogues par des bandes organisées de trafiquants. Il s'agit également d'identifier les fournisseurs des stocks de cocaïne et de comprendre les mécanismes des flux d'argent, dans l'optique de démanteler des réseaux de distribution de manière aussi complète que possible.

La consommation et le trafic de l'amphétamine thaï (en fait de la méthamphétamine) sont toujours bien établis à Neuchâtel, trafic sur lequel la brigade des stupéfiants consacre toujours de grands efforts. Elle s'est occupée du démantèlement de 5 réseaux de distribution locaux portant sur le trafic de plus de 50.000 pilules. La plupart des personnes mêlées à ces réseaux durant l'année écoulée étaient des récidivistes.

Le trafic d'héroïne est progressivement réapparu depuis la fin de l'année 2005. L'offre demeure très faible dans le canton. Les toxicomanes inconditionnels de l'héroïne se ravitaillent entre eux sur la place neuchâteloise, après avoir fait le voyage dans les villes de Bienne principalement, de Berne ou de Zurich pour obtenir un peu d'héroïne.

Enfin, l'année 2007 a été marquée par deux affaires d'importance concernant le trafic de cannabis portant sur plus de 500 kg de ventes.

Durant l'année 2007, la brigade des stupéfiants s'est occupée d'une moyenne de 15 prévenus en détention préventive dans divers établissements pénitentiaires.

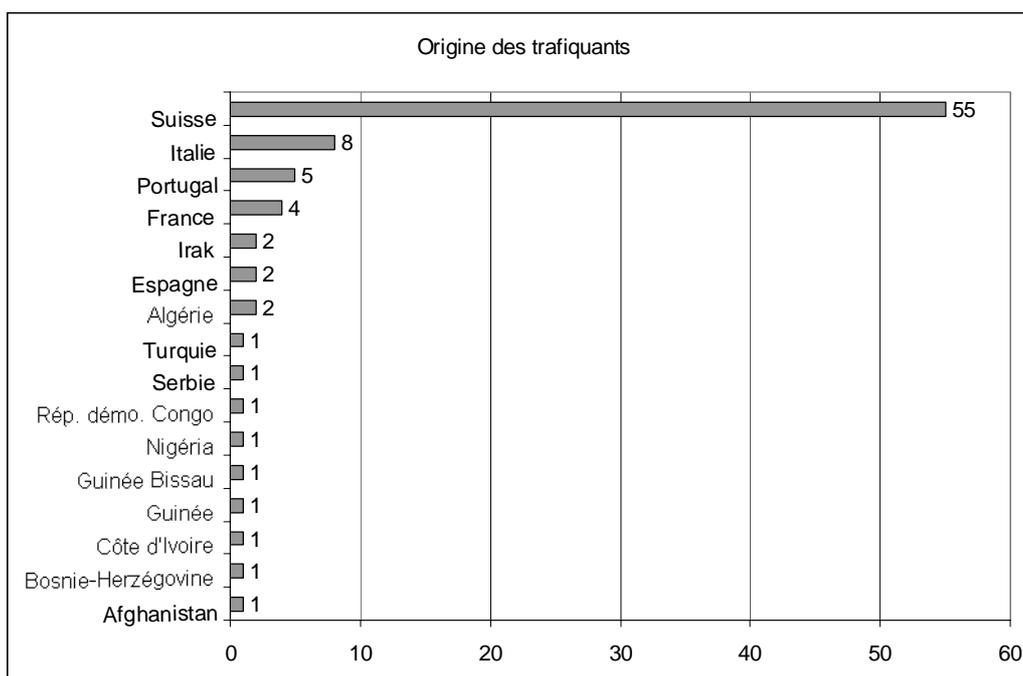


Au niveau statistique en matière de lutte contre les stupéfiants, on remarque que le nombre de dénonciations a augmenté de 7.3% par rapport à 2006.

Il faut rappeler toutefois que ces chiffres ne reflètent pas la situation particulière du marché illicite des produits stupéfiants, mais qu'ils sont en relation directe avec le nombre d'inspecteurs qui composent la brigade des stupéfiants et la capacité de travail qu'elle peut absorber, de même que le nombre de policiers effectuant des contrôles sur rue.

Le nombre de dénonciations concernant la consommation a augmenté de 11.6%, les affaires concernant le trafic de produits stupéfiants ont par contre diminué de 18.7% par rapport à l'année 2006, mais restent supérieures à la moyenne des 6 dernières années (121).

En ce qui concerne les personnes dénoncées pour infraction à la Loi fédérale sur les stupéfiants, il faut relever que 36.7% d'entre elles sont des ressortissants étrangers (399) contre 63.2% de nationaux (687). Au niveau des personnes qui se sont adonnées au trafic, 63.2% sont de nationalité Suisse (55), 36.8% sont de nationalité étrangère (32), dont 15% de requérants d'asile.



Sur les 135 affaires de trafic de stupéfiants, 27 d'entre elles sont des cas graves de trafic. Les 27 cas graves concernent 15 individus de nationalité suisse (55.5%), 3 ressortissants du Portugal, 2 ressortissants de France, 2 d'Irak, 1 de Côte d'Ivoire, 1 d'Espagne et 1 de Guinée.

Les 18-25 ans représentent une très large part des personnes dénoncées pour des infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants. Le nombre de mineurs dénoncés durant l'année 2007 représente 13.8% des toxicomanes. La répartition des auteurs selon le sexe montre une représentation de 13.5% pour les femmes et de 86.5% pour les hommes.

Perspectives d'avenir

Projet de police neuchâteloise

Après l'adoption par le Grand Conseil de la loi sur la police neuchâteloise (Lpol), un groupe de projet présidé par le chef planification et information s'est constitué afin de mener à bien la réforme de la police cantonale qui en fera à l'horizon 2012 un service de référence dans le domaine de la sécurité publique.

L'année 2008 verra se concrétiser les nouvelles structures de la police neuchâteloise, lesquelles se mettront progressivement en place. Elles permettront de renforcer l'action dans le domaine de la

police de proximité et la conduite au niveau de l'état-major. Avec plus de 450 collaborateurs, un effort sera également porté dans le domaine de la gestion au sens large.

Cette nouvelle organisation sera sanctionnée par un nouveau règlement d'exécution qui sera soumis au Conseil d'Etat à la fin de l'été.

EURO 08

Généralités

Durant 23 jours, soit du 7 au 29 juin 2008, l'EUROFOOT 08 (EURO) se déroulera simultanément en Autriche et en Suisse. 3^e événement sportif planétaire après les Jeux olympiques et la Coupe du monde de football, l'EURO est suivi par environ 8 milliards de téléspectateurs et habituellement couvert par plus de 2500 représentants des médias du monde entier. En Suisse, ce sont plus d'un million de touristes qui sont attendus (environ 800.000 nuitées prévues) durant cette période ainsi que 510.000 spectateurs lors des matchs qui auront lieu à Genève, Berne, Zürich et Bâle.

La manifestation sera largement retransmise sur des écrans géants qui prendront place dans des arènes (*UBS-ARENA*) spécialement construites à cette occasion. Réparties dans 13 villes du pays, ces arènes pourront accueillir entre 3500 et 10000 spectateurs (concept du 5^e stade de Suisse).

La situation du canton de Neuchâtel

Bien que n'accueillant pas de rencontre sur son territoire et étant à ce titre considéré comme canton intercalaire, le canton de Neuchâtel est touché à plus d'un titre par le déroulement de cette compétition puisqu'il doit assumer de nombreuses missions en lien direct avec la manifestation. Les cinq éléments suivants doivent être pris en compte :

- ▶ Il s'agit tout d'abord et principalement de la présence de l'équipe du Portugal dans notre canton. En effet, les dirigeants de cette équipe ont choisi d'établir, durant la compétition, leur camp de base en ville à Neuchâtel, à l'Hôtel Beau-Rivage. A cette occasion, les stades de football du Chanet à Neuchâtel, et de l'anneau d'athlétisme à Colombier, serviront de terrain pour les entraînements publics ou à huis clos. Bien que ne présentant pas un risque sécuritaire majeur, cette équipe bénéficie d'un très fort soutien populaire auprès de la communauté portugaise dans notre pays (11.000 résidents portugais rien que dans notre canton). A cela, il faut ajouter le fait que de très nombreux supporters portugais (plusieurs milliers) feront assurément le voyage pour venir assister soit à un entraînement soit au départ ou au retour à l'hôtel de leur équipe avec tous les problèmes de sécurité publique et de circulation qui s'y rapportent.
- ▶ En plus de la présence probable de nombreux écrans géants un peu partout dans le canton, la ville de La Chaux-de-Fonds a été retenue comme une des 13 villes du pays qui accueillera une UBS-ARENA. Occupée et animée tous les soirs du mois de juin, cette arène sera située sur le site de Polyexpo et pourra accueillir 3500 personnes. La présence de ces spectateurs nécessitera la mise en place quotidienne d'un dispositif de sécurité.
- ▶ Dans le domaine des transports, de la circulation et du contrôle des personnes en vue de limiter le nombre de hooligans présents dans notre pays et autour des stades, notre frontière avec la France constitue un problème supplémentaire. En effet, tant la ligne du TGV Paris-Berne que les axes du Col-France (H20) et des Verrières (H10) seront empruntés par de très nombreux supporters se rendant au stade de Suisse à Berne où jouera l'équipe de France. A cette occasion, une partie des cars de supporters devront être contrôlés sur la frontière ou en retrait de celle-ci.
- ▶ La proximité des stades de Berne (30'), de Genève (75'), de Bâle (90') et de Zürich (90') va engendrer la présence de nombreux supporters (plusieurs milliers) dans les hôtels et les campings du canton, et ceci en particulier sur le littoral. Cette présence accrue de touristes étrangers provoquera vraisemblablement un accroissement de la petite délinquance (pickpocket, vols, trafic de stupéfiants) ainsi que des interventions d'urgence (accidents, rixes).

- ▶ Enfin, la liesse populaire qui accompagne une telle compétition se manifestera, entre autre et comme c'est toujours le cas lors de pareils évènements, par des rodéos routiers improvisés à la fin des matchs dans les différentes villes du canton. Ces joyeux cortèges vont nécessiter la mise en place fréquente d'imposants dispositifs de sécurité routière afin de limiter les accidents et les embouteillages.

Les moyens de police mis à disposition par la Police neuchâteloise au plan fédéral et dans le cadre du concordat romand

Dans le cadre des accords concordataires en vigueur sur le plan suisse et sur le plan romand, la Police neuchâteloise mettra environ 40 collaborateurs, tous volontaires, à disposition de diverses instances engagées dans la sécurité de l'EURO. Ces personnes, absentes pour la plupart durant tout le mois de juin, se répartiront ainsi :

- ▶ environ 30 collaborateurs à disposition du Groupement de maintien de l'ordre romand (GMO), basé dans le canton de Vaud et chargé de missions supra-cantonales.
- ▶ 8 collaborateurs engagés sur le plan suisse comme accompagnateurs officiels des supporters étrangers ou comme officiers de liaison auprès des policiers étrangers chargés de l'accompagnement des équipes.
- ▶ 2 collaborateurs engagés comme spécialistes auprès de l'état-major de coordination intercantonal romand (EMCI) basé à Genève.

Le dispositif envisagé sur le plan cantonal

Sur le plan cantonal, un état-major dédié à l'EURO s'est progressivement mis en place au sein de la Police neuchâteloise au cours de l'année 2007 avec comme mission de planifier les différents aspects liés à la manifestation. Dans cette optique, un certain nombre de mesures préalables ont été prises dans le but de créer les conditions favorables à ces engagements et ainsi dégager les effectifs nécessaires durant le mois de juin (impossibilité pour le personnel de prendre des vacances, limitation du nombre de jours de congé, ajournement des modules de formation continue, stages des aspirants auprès des différents services, etc...).

Plusieurs séances d'information ont également eu lieu au cours de l'année écoulée afin de sensibiliser les différents partenaires (Polices locales, Police ferroviaire, Corps des gardes frontière, Protection civile, Service d'intervention et de secours, Service de santé, etc...) aux problématiques et servitudes liées à l'EURO.

A l'interne de la Police neuchâteloise, il est prévu qu'une force de circonstance cantonale, regroupant au total environ 70 collaborateurs, tous volontaires, de la gendarmerie et de la police judiciaire, soit mise sur pied durant tout le mois de juin. Basée à Colombier sur le site de l'École régionale des aspirants de police (ERAP), elle sera dédiée intégralement à l'EURO et aux différentes problématiques qui s'y rattachent: visibilité dissuasive, sécurité publique et routière, lutte contre la délinquance de rue, escorte, protection de personnalités, etc... Disposant de ses propres éléments de conduite et d'un poste de commandement (PC) autonome, cette force assurera en permanence, en plus de ses engagements planifiés, un service de piquet en cas d'évènement grave dans le domaine de la sécurité publique.

Enfin, le reste de l'effectif de la police neuchâteloise, ni engagé hors du canton ni au sein de la force de circonstance, continuera d'assumer les missions du socle de base mais de manière adaptée et selon un plan de renonciation temporaire (fermeture des postes secondaires et centralisation des moyens sur les postes principaux, ajournement de certaines tâches et réquisitions non-urgentes).

Nouveau code de procédure pénale

Le 21 décembre 2005, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'unification de la procédure pénale sous la forme d'un code de procédure pénale suisse (CPP) qui est appelé à remplacer les 26 codes cantonaux de procédure pénale existants ainsi que la loi fédérale sur la procédure pénale (PPF). L'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2010.

Dorénavant, les éléments constitutifs des infractions continueront d'être définis de manière uniforme par le code pénal, mais encore, les auteurs de celles-ci seront poursuivis et jugés selon les mêmes règles de procédure. Le fait de mettre fin à la dispersion du droit procédural en matière pénale devrait permettre de mieux respecter les principes de l'égalité devant la loi et de la sécurité du droit ainsi que de lutter plus efficacement contre la criminalité.

L'organisation judiciaire continuera, par principe, d'être du ressort des cantons. Toutefois, l'unification de la procédure pénale passe par l'adoption d'un modèle de poursuite pénale unique dont disparaîtra le juge d'instruction. Dans la mesure où le canton de Neuchâtel connaît la poursuite pénale par le biais du système du juge d'instruction, il est incontestable que cette modification transformera profondément le système de poursuite que nous connaissons.

Au niveau de la police neuchâteloise, les changements seront nombreux et conséquents.

Bien que certaines nouvelles règles reprennent les pratiques déjà en vigueur au sein de la police neuchâteloise, les compétences de cette dernière seront limitées par rapport à la situation actuelle, reportant ainsi la charge de travail sur le ministère public. En effet, la direction de la procédure lui est presque exclusivement dévolue.

Seule certitude que nous ayons à ce jour, le ministère public pourra charger la police d'investigations complémentaires même après l'ouverture de l'instruction, par le biais de mandats qui seront limités à des actes d'enquête précisément définis. Ainsi, la réquisition que nous connaissons actuellement aura son pendant après 2010.

Afin de mieux comprendre l'impact du nouveau code sur l'activité de la police neuchâteloise, nous livrons ci-après un aperçu non-exhaustif des principales nouveautés du code de procédure unifié:

«L'avocat de la première heure»

Le défenseur du prévenu aura le droit de prendre part à tous les interrogatoires du prévenu par la police et de poser des questions à celui-ci. En outre, si le prévenu fait l'objet d'une arrestation provisoire, le défenseur aura le droit de communiquer librement avec le prévenu (article 156 CPP).

Cette modification majeure est particulièrement lourde en conséquences pour le quotidien du policier. En effet, bien que le défenseur ne peut prétendre à l'ajournement de l'interrogatoire, il conviendra néanmoins de repousser l'interrogatoire si l'avocat est disponible dans un délai utile.

Il est incontestable que l'application de cette disposition nécessitera une adaptation des services des forces de police ainsi que de son fonctionnement y compris au niveau des locaux.

Auditions

Les auditions seront exécutées par le Ministère public, les autorités pénales compétentes en matière de contravention et les tribunaux.

La police pourra uniquement entendre les prévenus et les personnes appelées à donner des renseignements. Cette dernière catégorie comprend les personnes qui se sont constituées parties plaignantes, soit les lésés qui ont porté plainte. En revanche, le lésé qui ne portera pas plainte, bénéficiera du statut de témoin, qualité qui le soustraira au domaine de compétences de la police.

Langue officielle de la procédure pénale

Dans ce domaine, le code de procédure pénale suisse reprend principalement les règles procédurales que nous connaissons actuellement, soit l'emploi d'une langue officielle, le français à

Neuchâtel, avec un droit à l'interprète ou au traducteur pour la personne participant à la procédure qui ne comprendrait pas le français.

Mesures de contrainte

La police, en tant que bras armé de l'Etat, doit garantir la sécurité et l'ordre public en ayant recours, au besoin, à la force tout en respectant le principe de la proportionnalité. Bien évidemment, la réforme de la procédure pénale ne changera pas cette mission première et fondamentale de la police neuchâteloise. Néanmoins, le nouveau code unifié traite des moyens de contrainte dans le cadre de la procédure pénale et mérite que l'on s'y attarde quelque peu.

Il autorisera la police à ordonner et à exécuter des mesures de contrainte, mais uniquement dans les cas prévus par la loi. Dans de tels cas, la Confédération et le canton pourront réserver cette compétence à des membres de la police revêtant un certain grade ou une certaine fonction. Il est à supposer ici que l'arrestation provisoire ne pourra être ordonnée que par un officier de police judiciaire comme c'est le cas actuellement.

Conclusion

L'introduction de la nouvelle procédure pénale fédérale ébranlera quelque peu le fonctionnement de la police judiciaire au sens général. C'est pourquoi, la réforme de la police neuchâteloise intègre déjà de sérieuses réflexions sur la nouvelle structure de la police unique à l'aune des modifications fondamentales instaurées par le nouveau code unifié.

Pour ce faire, un plan de formation portant sur le nouveau code de procédure pénale suisse sera établi pour le courant de l'année 2009 pour tous les collaborateurs de la police neuchâteloise. La mise sur pied d'une telle formation représente à elle seule un exercice considérable dans la mesure où elle a été évaluée à une semaine pour chaque policier. En parallèle, et en soutien à l'enseignement, un manuel de l'Institut suisse de police (ISP) est actuellement en cours de rédaction par un groupe de travail constitué de magistrats et de policiers.

En conclusion, tant par la formation nécessaire, par les changements qu'il engendrera pour le personnel policier, par les nombreuses inconnues et craintes suscitées, que par la capacité d'adaptation de la police judiciaire, le code de procédure pénale suisse représente un défi important à relever par la police neuchâteloise, qui met tout en oeuvre pour y adhérer avec professionnalisme et compétences.

Nouvelle statistique de la criminalité

En 2010, tous les cantons suisses devront transmettre des données à l'office fédéral de la statistique, afin d'avoir des données unifiées et comparables à l'ensemble des corps de police suisses. La police cantonale a donc adapté en 2007 son système informatique INFOPOL pour le rendre compatible avec la nouvelle statistique fédérale pour le 1^{er} janvier 2008.

Toutes les difficultés ont trouvé une solution, INFOPOL ayant toujours été développé de manière à être compatible avec les applications de la Confédération.

Le temps de saisie dans INFOPOL a augmenté de 10% suite aux nouvelles données devant être encodées.

Actuellement, le canton livre ses données avec succès et est aussi le premier canton n'ayant pas le système d'information développé par une grande entreprise informatique et qui équipe la majorité des cantons à être raccordé à la nouvelle statistique.

Conclusions

La police cantonale neuchâteloise va vivre au cours des deux prochaines années la plus vaste réforme de son histoire qui va lui permettre de se doter des outils et structures à même d'affronter les défis sécuritaires du XXI^{ème} siècle. Ses prestations devront à la fois répondre aux attentes de la

population en particulier au travers des activités de la police de proximité, mais aussi être tournées vers l'extérieure car la police de demain se doit de travailler en réseau tant sur le plan local que régional.

A ce titre l'entrée de la Suisse dans l'Espace Schengen à la fin de l'année 2008 marquera une étape déterminante dans la collaboration internationale en particulier avec l'accès aux données de la base de données SIS.

L'entrée en vigueur du code de procédure pénale unifié au 1^{er} janvier 2010 modifiera sensiblement l'activité judiciaire de la police, mais elle offrira aussi de nouvelles perspectives de collaboration en facilitant les diverses démarches d'entraide intercantionales.

L'ensemble de ces réformes permettra à la police neuchâteloise de fêter en 2009, le 200^e anniversaire de la création de la gendarmerie et le 100^e anniversaire de celui de la police de sûreté tout en concrétisant sa nouvelle organisation. Il va de soi que diverses manifestations seront organisées afin de marquer ce double anniversaire. Elles permettront de jeter à la fois un regard vers le passé et de se projeter vers l'avenir.

Au-delà des modifications de structures, il convient de garder à l'esprit que la police est composée d'hommes et de femmes qui oeuvrent au quotidien au service du canton et de sa population.

Le succès des réformes entreprises reposent largement sur leurs épaules, c'est à eux qu'il revient de jour comme de nuit de répondre aux multiples sollicitations qui bien souvent dépassent le cadre strict d'une intervention de police. Aussi, il convient de ne pas négliger l'aspect humain de nos missions et de veiller en permanence à offrir des conditions et un cadre de travail propre à favoriser l'exercice de la mission.